

# Genève, le 10 janvier 1977...

40 ans de soutien aux femmes  
victimes de violence conjugale



Charo Alonso  
avec la collaboration de  
Dominique von Burg





Edité par AVVEC – Aide aux Victimes de Violence En Couple

© Tous droits de reproduction réservés

Genève 2017

**Genève, le 10 janvier 1977...**

40 ans de soutien aux femmes  
victimes de violence conjugale

Monographie réalisée par Charo Alonso  
avec la collaboration de Dominique von Burg



## Pourquoi 1977?

La naissance de *Solidarité Femmes* en 1977 s'inscrit dans la résurgence du mouvement féministe. Comme ailleurs, le mouvement féministe suisse renaît dans les années 1970 à partir des mobilisations de la gauche estudiantine de 1968 pour remettre fondamentalement en question le rôle que la société attribue à la femme.

Très critiques à l'encontre du féminisme traditionnel, centré sur les droits politiques, les nouvelles féministes prennent aussi leurs distances avec la gauche politique dans les années 1970. Le discours égalitaire de cette dernière leur paraît en complet décalage avec la réalité des inégalités entre femmes et hommes dans la vie quotidienne.

Le 10 novembre 1968, lors de la célébration du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Association zurichoise pour le suffrage féminin, un groupe de jeunes féministes prend la parole pour reprocher aux associations féministes traditionnelles d'attendre l'arrivée des droits politiques sans combattre l'oppression sociale généralisée contre les femmes. Lors de la Journée du suffrage féminin suivante, le 1<sup>er</sup> février 1969, ces jeunes féministes radicales défilent dans les rues déguisées en ménagères et en objets sexuels pour dénoncer les stéréotypes sexuels bourgeois. Prenant le nom de *Frauenbefreiungsbewegung* (FBB) elles affirment que l'oppression des femmes ne s'achèvera pas simplement avec la disparition de la société bourgeoise, comme le prétend la gauche, mais qu'il s'agit d'un problème enraciné dans la société. Suivant leur exemple, des groupes de femmes se constituent au début des années 1970 à Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Locarno et Bellinzone. En Suisse romande ils prennent le nom de *Mouvement de libération des Femmes* (MLF) et au Tessin *Movimento Femminista Ticinese* (MFT).

Leurs premières revendications concernent l'égalité des salaires et des chances, ainsi que des mesures permettant aux femmes de concilier vie familiale et vie professionnelle. En outre ces féministes issues de 1968 estiment que, malgré leur participation massive aux mouvements de contestation, elles y ont été reléguées aux tâches subalternes. Elles reprochent à la nouvelle gauche d'ignorer la question de l'oppression des femmes et dénoncent une révolution sexuelle conçue sur un modèle masculin de la sexualité. Pour ce féminisme radical, qui part d'Amérique du Nord pour gagner rapidement la Grande-Bretagne et l'Allemagne, puis les autres pays d'Europe occidentale, les femmes forment une classe car elles sont opprimées dans la société patriarcale dominante. Cette oppression prend plusieurs formes : exploitation du corps de la femme, travail domestique gratuit, rôle de reproductrice et soumission sexuelle.

En conséquence elles mettent la libération du corps au cœur de leurs revendications, en s'engageant particulièrement pour le droit à l'avortement libre et gratuit. En Suisse, l'initiative populaire « pour la décriminalisation de l'avortement » constitue le point de ralliement central du nouveau mouvement féministe au début des années 1970 et jusqu'en 1977.

A Genève, le MLF s'organise en 1971. Sa devise : « Le personnel est politique ». L'expérience personnelle des femmes doit constituer le fondement de l'action du mouvement car le vécu de chaque femme en particulier est celui de toutes les femmes. La libération du corps de la femme, de sa sexualité, prémisses de la théorie féministe radicale, doit constituer le cœur de la lutte. La défense du droit à l'avortement et à la contraception, qui permet de dissocier la sexualité de la reproduction, est primordiale à Genève aussi. Mais après le rejet de l'initiative « pour la décriminalisation de l'avortement », le 25 septembre 1977, une partie seulement des militantes poursuit ce combat (jusqu'en 2002, lorsque la

loi suisse légalise l'avortement avec la loi dite « des délais »<sup>1</sup>). La plupart des féministes genevoises se focalisent sur d'autres thèmes, notamment sur les violences faites aux femmes. Celles-ci sont dénoncées par différents groupes et associations féminines alors même qu'à partir de 1978 les actions du MLF se font plus rares et que le nombre de ses militantes diminue<sup>2</sup>.

Avant les années 1970 la violence faite aux femmes dans le contexte familial était considérée comme une affaire privée et donc ignorée par les institutions et la société. La réticence de l'Etat à s'immiscer dans la sphère privée découlait des rapports sociaux entre les sexes établis par la société, qui présentaient la femme comme un être non émancipé, soumis au père ou au mari tant par la coutume que par la loi.

Grâce au travail théorique et militant des féministes, plusieurs associations ou groupes de femmes voient le jour pour prendre en charge le problème des violences faites aux femmes. A partir de 1977, plusieurs villes suisses ouvrent des centres de consultations, des permanences téléphoniques et des abris d'urgence pour les femmes victimes de violence conjugale. Pionnière de ces groupes de femmes, *Terre des Femmes*, à l'origine de *Solidarité Femmes*, est née à Genève le 10 janvier 1977.

---

<sup>1</sup> Une femme enceinte malgré elle peut librement décider d'interrompre sa grossesse jusqu'à la 12<sup>e</sup> semaine, et au-delà dans certaines conditions.

<sup>2</sup> Pour l'histoire du MLF à Genève, voir : De Dardel, Julie, *Révolution sexuelle et Mouvement de Libération des Femmes à Genève (1970-1977)*, Antipodes, Lausanne, 2007.

## De « Terre des Femmes » à « Solidarité Femmes en détresse » (1977 – juin 1979)

Le 10 janvier 1977, Geneviève Piret fonde *Terre des Femmes*, premier mouvement de prise en charge de la violence subie par les femmes à Genève. Elle a lu dans un journal l'histoire d'une Française, mère de trois enfants et sans travail, incarcérée pour avoir attaqué une banque avec sa fille de onze ans et elle décide de partir à St-Etienne pour défendre la cause de cette femme, au nom d'« une vraie justice pour les femmes qui commettent des actes de désespoir: de l'aide et non pas la prison »<sup>3</sup>. Le juge d'instruction la croit déléguée officiellement par l'Union Internationale de Protection de l'Enfance (UIPE) et lui permet de rencontrer d'abord cette femme dans sa cellule, puis le Procureur de la République. En deux jours, Geneviève Piret parvient à faire sortir la mère de famille de prison. Cette expérience l'incite à créer à Genève une association de secours et d'aide aux femmes en difficulté. « Ce matin du 10 janvier 1977, note-t-elle sur un bout de papier, me vient l'idée d'un mouvement, *Terre des Femmes*. Qu'il vive et soit efficace ! »<sup>4</sup>. Le même jour elle annonce la création de son mouvement à l'*Agence télégraphique suisse* et à la *Tribune de Genève*, puis le lendemain deux quotidiens lausannois reprennent la nouvelle.

Geneviève Piret elle-même a été victime d'abus, ce qui la légitime à ses yeux: « Quand on a vécu cela et qu'on l'a surmonté, on se sent capable d'en aider d'autres. Nous connaissons des femmes qui savent ce qu'est un viol, qui savent ce qu'est un inceste, et qui se sentent maintenant à la hauteur pour dénouer des situations dramatiques »<sup>5</sup>. Le soutien

---

<sup>3</sup> Revue *Flair*, 10.10.1977, pp 11 et 12. Texte et photos de Jeanne Chevalier.

<sup>4</sup> Revue *Marie Claire*, section « Femmes », juillet 1977. Article de Catherine Texier.

<sup>5</sup> Journal *La Suisse*, « Genève: SOS femmes battues », 25.03.1977, p. 9.

moral offert d'emblée par le mouvement est fondamental, car selon sa fondatrice, « dès qu'une femme victime de violence arrive à sortir de son isolement, à parler de sa peur, elle peut retrouver confiance en elle et apercevoir des issues possibles ».

## **Le mouvement prend forme**

Geneviève Piret pratique un empirisme absolu, se souvient Franceline Dupenloup. Journaliste, fervente militante féministe active au Centre Femmes de Genève, elle rencontre Geneviève Piret à son retour de St-Etienne et elle est une des premières à donner son appui à *Terre des Femmes*. Avec son amie Nicole Duparc, également militante féministe, elles décident d'accompagner Geneviève Piret dans sa démarche visant à obtenir une subvention des pouvoirs publics. Les deux militantes ont toutefois certaines réticences. Comme l'explique Franceline Dupenloup, elles jugent l'action de Geneviève Piret à la fois « héroïque et dangereuse ». Héroïque, parce ce que « pour la première fois on osait dire qu'il fallait un refuge pour les femmes ». Dangereuse également, parce que Geneviève Piret est « en souffrance et en grande difficulté relationnelle », et que donc une victime « qui arrivait fracassée se retrouvait dans un lieu non sécurisé du point de vue psychologique ».

C'est en effet son appartement de la rue Weber que Geneviève Piret ouvre pour héberger des femmes. L'affluence n'est pas très importante au début, mais celles qui le souhaitent y trouvent en permanence soutien et écoute. Geneviève Piret recourt parfois à des méthodes très peu conventionnelles. Par exemple, pour essayer de reconstruire ces femmes victimes, pour leur redonner confiance, elle les emmène danser dans des boîtes aux Pâquis. Aujourd'hui encore, même si ces soirées sont restées anecdotiques, Franceline Dupenloup s'en étonne : « On voyait que leur moral remontait parce que c'était des femmes qui pendant longtemps, pendant des années

je pense, n'avaient plus ri, n'avaient plus imaginé pouvoir s'amuser. A travers ces soirées festives, extrêmement festives, elles pouvaient parler d'elles de manière un peu moins dramatique, dans une grande liberté ».

Grâce à la publication de quelques articles dans la presse genevoise et à l'ouverture de stands d'information, *Terre des Femmes* gagne en notoriété. Un livre aussi, *Crie moins fort les voisins vont t'entendre*<sup>6</sup>, traduit de l'anglais deux ans auparavant, sert de détonateur. Soulamith Collet, membre du MLF, explique que « ça a été assez naturel de venir et à l'époque il y avait un groupe assez important de femmes qui a suivi Geneviève Piret, parce que *Crie moins fort, les voisins vont t'entendre* venait de sortir. Ceci nous a toutes motivées ». Florence Richez, du MLF aussi, qui avec Soulamith Collet jouera un rôle important à *Terre des Femmes*, parle « d'une envie de militer, de faire quelque chose pour les femmes (...) Il y a eu un moment où je me suis sentie prête à faire quelque chose de concret, à donner de mon temps. Je suis allée voir ce qui existait. J'ai vu « femmes battues » et je me suis dit un peu bêtement, comme beaucoup d'autres, ah bon, ça existe à Genève ! ».

Des femmes représentant des courants divers rejoignent donc le mouvement : féministes genevoises intéressées à agir concrètement, femmes sensibilisées à la problématique de la violence faite aux femmes, victimes cherchant du soutien mais aussi prêtes à aider, et enfin un groupe de féministes de langue anglaise. L'une des premières bénévoles, Catherine Maurin, avait 22 ans, et se souvient de cette diversité : « On était plusieurs de ma génération, mais aussi des femmes d'une quaran-

---

<sup>6</sup> Erin Pizzey, *Crie moins fort les voisins vont t'entendre*, 1975. Pizzey a créé en 1971 le premier refuge d'aide et assistance pour femmes dans la banlieue de Londres. Au début c'était une maison où les femmes et les enfants venaient pour se rencontrer. Mais très vite elle comprendra que la plupart d'entre elles souffraient de violence conjugale. Le livre regroupe les témoignages de ces femmes battues.

taine d'années. C'était sympa, des femmes de milieux différents, d'âges différents, de points de vue différents ».

Avec ces divers apports, le mouvement prend forme. Catherine Maurin raconte : « On avait l'âge, l'énergie, la naïveté aussi. On ne sait plus comment, mais on a monté ça, un peu au fur et à mesure, selon les besoins, selon les sollicitations, selon nos idées. On a installé une permanence téléphonique, et puis la seule chose qu'on pouvait faire, c'était se relayer pour assurer cette permanence au domicile de Geneviève ». L'installation de cette permanence – 24 heures sur 24 – est rendue possible par un afflux de bénévoles suite à une émission de la Télévision Suisse Romande, *Crie moins fort*, diffusée le 3 mai 1977.

### **Une réalité plus complexe que prévu**

Dans un premier temps, se souvient encore Catherine Maurin, « on n'avait pas beaucoup d'appels. Et c'était souvent des blagues. Des mecs, à 3h du matin : Au secours, ma femme me bat ! ». Mais petit à petit, les appels de femmes victimes arrivent. Et bien que les bénévoles partagent avec Geneviève Piret la conviction que chaque femme est a priori qualifiée pour donner assistance, la réalité s'avère plus compliquée. Au bout du fil, les femmes demandent des informations d'ordre juridique, social ou médical que les bénévoles ne sont pas en mesure de donner. Or ce premier contact téléphonique est important, car il permet de situer chaque cas pour répondre à des besoins spécifiques. Et malgré leur bonne volonté, les bénévoles « étaient mal armées pour affronter les divers aspects de ce travail social : lois, information sociale, contexte familial et socioprofessionnel, éléments de psychologie, ce qui pouvait occasionner des erreurs préjudiciables aux usagères »<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Chuard, Vénétia, *Solidarité Femmes en détresse (SFD)*, Mémoire, Faculté de Psychologie et des sciences de l'éducation, UNIGE, 1980, p. 30. Archives *Solidarité Femmes*.

Franceline Dupenloup explicite ainsi ce malaise : « Notre stratégie – si l'on peut dire – consistait à faire parler ces dames, à prendre des notes, à leur donner des messages de consolidation d'elles-mêmes, de restauration de leur estime de soi. C'était complètement intuitif. J'avais fait sciences politiques et n'étais donc pas psychologue du tout. Par contre j'avais une forte empathie. Je conseillais de ne pas retourner, d'éviter de se retrouver dans une spirale. Je parlais aussi de sécuriser l'enfant (« Cet enfant, il ne va plus vous suivre si vous continuez à rester et que son image de vous est celle d'une femme détruite et qui a perdu son honneur et sa fierté »). C'était un genre de discours un peu mi-féministe. C'était très enthousiasmant mais aussi très précaire. On se disait qu'il fallait proposer quelque chose de plus professionnel ». Cet empirisme tient d'ailleurs aussi au fait qu'à l'époque il n'existe presque pas de littérature concernant la problématique de la violence conjugale.

### **Manque de place d'accueil**

Les femmes peuvent venir se réfugier chez Geneviève Piret jour et nuit. « Elle était très accueillante, reconnaît Catherine Maurin, mais on a dû se rendre à l'évidence : on ne pouvait pas juste les héberger, il fallait assurer la suite. Nous étions naïves mais nous voyions bien que la bonne volonté ne suffisait pas ». D'autant que parfois, se souvient Soulamith Collet, « les maris les suivaient. Ils cassaient la porte à coups de hache ! Nous avons vécu des trucs, nous n'étions pas préparées ! » Et à l'époque, « la police refusait soit de se déplacer, soit de prendre une déposition ». Au cours de ces premiers mois, ajoute Florence Richez, « nous les avons accompagnées au tribunal, dans les pires des cas aux urgences de l'hôpital, parfois au milieu de la nuit, quand elles étaient en sang... ».

Même si certaines bénévoles accueillent également des femmes chez elles quand les capacités de l'appartement de Geneviève Piret sont

dépassées, la situation devient intenable. En juin 1977, le mouvement adresse donc une pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève pour demander une maison. Et le 20 du même mois, trois militantes de *Terre des Femmes* sont reçues par la Commission des pétitions. Ça ne se passe pas bien, confie Geneviève Piret au journal *La Suisse*: « Nous avons besoin d'aide et on nous jugeait ! On nous jugeait mal parce que nous voulions travailler bénévolement et sans hiérarchie. Parce que nous croyions à l'entraide directe »<sup>8</sup>. La réponse négative de la Ville à la pétition viendra au début 1978. Elle confirmera le manque de confiance en un mouvement qui n'est même pas constitué en une véritable association et la réticence à « accepter un amateurisme peu viable »<sup>9</sup>.

### **Faut-il avoir été victime pour aider ?**

Parmi les bénévoles, d'autres interrogations se font jour. Faut-il avoir été soi-même victime de violences pour aider les autres ? Ou au contraire, faut-il avoir de la distance ? Soulamith Collet se souvient d'un après-midi chez Geneviève: « Une femme se met à pleurer – j'ai été violée par mon père, et c'est la première fois que je peux en parler – puis une autre, et encore une autre – moi aussi, moi aussi. Grande discussion sur le viol dans les familles, les attouchements... Geneviève, elle, pouvait parler. Mais elle parlait comme victime, elle n'avait aucune analyse. Entendre c'est une chose, aider c'est autre chose. Très vite nous avons été en désaccord avec Geneviève sur ce point ». Aujourd'hui encore, pour les actrices de l'époque, ce débat n'est pas clos. Mais, comme l'indique Catherine Maurin, « nous avons considéré qu'il était nécessaire de faire quelque chose de plus sensé ».

---

<sup>8</sup> Journal *La Suisse* du 24.6.1977, « Femmes battues. 50 appels après une émission télévisée », par Simone Guye.

<sup>9</sup> Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition *Terre des Femmes – SOS femmes battues* N° 1804, Ville de Genève, 16.1.1978, p. 3.

Le 26 août 1977, à la demande de Soulammith Collet, se tient la première Assemblée générale de *Terre des Femmes*. Il s'agit de permettre à tous les membres du mouvement de faire plus ample connaissance, de réfléchir « à la suite qu'on veut donner à notre mouvement, comment on va s'organiser pour être plus efficace et répondre mieux aux besoins des femmes battues, et aux nôtres »<sup>10</sup>. Certaines militantes, comme Soulammith, Florence, Nicole ou Franceline se connaissent par le Centre Femmes. Mais chez Geneviève Piret, tout le monde est pris par l'urgence et se croise sans se connaître. « Il y avait un autre groupe de femmes qui venait, on ne savait rien de leur trajectoire, quelle était leur motivation, si elles étaient des femmes battues ou non et on n'avait pas le temps de le leur demander. On se rendait compte que même pour elles c'était tabou », explique Soulammith Collet.

L'assemblée débat des problèmes posés par l'énorme charge de travail occasionnée par une permanence téléphonique assurée 24 h sur 24, par l'absence de structures et d'un véritable centre d'accueil et d'hébergement pour les femmes<sup>11</sup>. On discute aussi de la gestion de l'argent, de sa provenance et de la manière dont il est dépensé. C'est en effet Geneviève Piret qui le gère seule, et le groupe conclut que cette situation ne peut pas perdurer, qu'un mouvement de solidarité ne peut pas reposer sur les épaules et sur l'appartement d'une seule personne, appartement qui ressemble à un capharnaüm. « Le problème, résume Florence Richez, c'est que ce n'était simplement pas sérieux. Les premiers mois on a trouvé rigolo d'être dans cette ambiance, mais si nous voulions faire venir quelqu'un de sérieux pour montrer notre boulot, ça n'allait pas ».

---

<sup>10</sup> Lettre ouverte de Soulammith Collet, août 1977. Archives *Solidarité Femmes*.

<sup>11</sup> PV de la réunion de l'Assemblée générale du 26 août, Soulammith Collet, 20 septembre 1977. Archives *Solidarité Femmes*.

## « Sortir du fœtus »

Suite à cette assemblée quelques militantes initient une réflexion sur la meilleure manière d'organiser le mouvement et la vie dans un futur foyer. Puis, le 13 octobre, Soulamith Collet et trois autres militantes visitent le foyer Malley-Prairie à Lausanne. D'abord destiné aux mères célibataires, il accueille maintenant une proportion importante de femmes battues. Le quatuor genevois cherche à recueillir des indications sur les besoins matériels et affectifs de ces femmes, sur ce qu'elles attendent et ce qu'on doit pouvoir leur offrir. Il s'informe également du budget requis pour faire fonctionner un tel lieu d'hébergement. Enfin il se convainc de la nécessité de se faire aider par les pouvoirs publics, même au prix d'un changement fondamental de la manière d'agir et de se structurer. La constitution d'une association et l'établissement d'une collaboration avec l'administration publique s'imposent.

Une telle transformation est vécue comme un drame par Geneviève Piret. Selon Franceline Dupenloup, « elle n'a jamais voulu prendre ce virage, et je crois qu'elle ne pouvait pas le prendre dans l'état de détresse psychologique dans lequel elle était ». Soulamith Collet confirme que « depuis le départ, Geneviève disait qu'elle ne voulait pas d'Etat, qu'elle ne voulait aucun contrôle extérieur. C'était son bébé ». Le reste du groupe néanmoins est persuadé de l'importance d'une aide externe. « Est-ce qu'on allait continuer comme ça, très maladroitement, ou est-ce qu'on allait se donner les moyens? » résume Soulamith Collet. Poser ainsi la question fut décisif, confirme Franceline Dupenloup: « Après on a eu, heureusement, une mobilisation, une prise de conscience pour aider à ce passage et à cette sortie du fœtus. C'était cruel, c'était très dur, mais nécessaire ».

## La rupture

Contre l'avis de la fondatrice, des militantes rédigent des statuts d'une association, créent un comité et des groupes de travail thématiques, décident de mettre à jour les comptes. Elles fixent au 14 novembre une nouvelle assemblée. Geneviève Piret, absente, propose par écrit que l'on crée *Terre des Femmes 2*, qui se réunirait chez Soulamith Collet ou au Centre Femmes. L'assemblée rejette cette proposition et décide de parler en groupe avec Geneviève Piret.

Cette rencontre réunit vingt-deux femmes et se déroule le 28 novembre 1977. Geneviève Piret veut faire la distinction entre *Terre des Femmes*, le mouvement qu'elle a lancé, et l'association en voie de constitution, qui vise à recevoir le soutien des pouvoirs publics. Pour elle, le mouvement a la confiance des donateurs. Quant à l'association, elle servira à obtenir une maison et une subvention pour la gérer. Elle préconise donc des comptes séparés. La majorité des présentes prônent au contraire la transformation de *Terre des Femmes* en association, « pour former corps face à l'Etat, en tant que personne morale qui existe juridiquement, ceci afin d'être entendues quant à une demande urgente »<sup>12</sup>. Elles ne voient pas la nécessité de distinguer le mouvement de l'association, et demandent en conséquence qu'il y ait « coresponsabilité du mouvement », avec plusieurs cosignataires de comptes uniques. Ce point de vue l'emporte par 14 oui, 1 non, et 4 abstentions. Geneviève Piret s'oppose à cette décision.

Trois jours plus tard, le 1<sup>er</sup> décembre, un groupe de militantes fait parvenir une lettre à Geneviève Piret, dont il juge la position « indéfendable ». Plutôt que de se livrer une lutte pour le pouvoir, il s'agit « d'offrir

---

<sup>12</sup> Compte rendu de la réunion du 28 novembre 1977 chez Geneviève Piret, Archives *Solidarité Femmes*.

aux femmes qui nous font confiance les meilleures conditions possibles et, à l'avenue Weber, tu sais bien que nous en sommes loin. Il commence même à y avoir un monde entre ce que les gens imaginent – ce que tu dis à l'extérieur – et ce que nous faisons en réalité »<sup>13</sup>. Les dysfonctionnements énumérés sont nombreux : conditions matérielles insuffisantes pour les permanences et l'accueil; « dossiers confidentiels exposés à la curiosité de n'importe qui »; « manque de cohérence et de coordination de nos actions »; « rigueur approximative des comptes »; impossibilité d'accéder aux fonds en l'absence de Geneviève Piret; « organisation inexistante ». Joignant l'acte à la parole, une dizaine de femmes vont chez Geneviève Piret prendre possession des dossiers afin de présenter un rapport à l'Etat le plus rapidement possible<sup>14</sup>. Il s'agissait « d'avoir l'air sérieux si nous voulions aller chercher des subventions », explique Florence Richez.

Franceline Dupenloup justifie ainsi cette manière de faire un peu abrupte : « On ne pouvait pas faire autrement. Dans le fond, Geneviève ne voyait pas un autre avenir que celui d'être celle qui sauvait les femmes de l'horreur. Elle avait personnalisé, et la personnalisation avait porté de très bons fruits, mais elle avait fait son temps. Tout le monde avait compris qu'il fallait passer le relais ». Catherine Maurin le formule de manière plus poétique : « Geneviève a été la facilitatrice. Elle a lancé quelque chose qui n'existait pas. Elle a semé le grain, et nous étions très contentes d'arriver pour l'arroser. Mais au bout d'un moment on se dit moi, j'ai envie d'arroser ma graine et pas la sienne. (...) Il était dans l'ordre des choses que l'on se sépare ». Même nécessaire, cette séparation

---

<sup>13</sup> Lettre à Geneviève Piret du 1<sup>er</sup> décembre 1977, non signée. Archives *Solidarité Femmes*.

<sup>14</sup> Procès verbal de l'AG du 12 décembre 1977, chez Sonia Sturm. Archives *Solidarité Femmes*.

n'est pourtant pas facile. Selon certains membres du groupe, Geneviève Piret a ressenti cette rupture comme une trahison.

### **Naissance de « Solidarité Femmes en Détresse »**

Le 12 décembre 1977, le mouvement se constitue en association et élit un comité de sept personnes. « Afin que nos bonnes volontés ne se découragent pas ni ne tournent en rond »<sup>15</sup>, on décide de travailler dans un véritable cadre. Une permanence téléphonique plus structurée est établie – tous les jours de 14 à 24h. Un compte de chèques postaux est ouvert et un comptable extérieur au mouvement est engagé.

Devenue *Solidarité Femmes en Détresse*, l'association dépose ses statuts au registre du commerce en mars 1978 et se tourne à nouveau vers la Ville et le Canton afin d'obtenir un centre d'accueil et d'hébergement, des subsides, ainsi que des possibilités de formation et de recyclage dans la formation sociale pour quelques bénévoles. Le 25 avril suivant, le Conseil municipal de la Ville de Genève examine la demande. Mais il règne une certaine confusion : une première demande émanait de *Terre des Femmes*, et maintenant en voici une seconde de *Solidarité Femmes en Détresse*. Résultat, l'association devra attendre plus d'une année encore avant de percevoir une aide publique.

En attendant, à partir de Noël 1977, c'est chez Soulamith Collet – qui hébergeait déjà des femmes et des enfants quand il n'y avait plus de place avenue Weber – que se tiennent les permanences et l'hébergement. Mais « ce ne pouvait être qu'une solution provisoire. L'appartement était petit et il y avait toujours le risque que la vie du mouvement vienne se mêler intimement à la vie privée des habitants. Ce qui pouvait

---

<sup>15</sup> Lettre aux bénévoles du 8 décembre 1977, non signée. Archives *Solidarité Femmes*.

être une erreur à ne pas reproduire »<sup>16</sup>. Il arrive même que Soulamith Collet ne puisse pas rentrer chez elle pour dormir. De plus, l'adresse n'est pas sécurisée. A plusieurs reprises des maris se présentent et souvent on en vient aux mains.

Quand il y a trop de monde chez Soulamith Collet, Florence Richez héberge également des femmes avec leurs enfants, dans un appartement tout aussi petit, sans eau chaude et dont les toilettes se trouvent à l'extérieur. Finalement, grâce à des amis d'amis et à une régie, Franceline Dupenloup dénicher un deux pièces rue Maunoir. L'association fonctionne grâce « à quelques dons offerts par les six membres du comité et un certain nombre de membres actifs ou des sympathisantes »<sup>17</sup>.

### Un démarrage difficile

Dans les mois qui suivent la rupture avec Geneviève Piret, la plupart de la quarantaine de bénévoles quitte le mouvement. Les féministes du groupe *English Speaking Women* le font en janvier 1978 déjà. D'autres suivent individuellement. Soulamith Collet l'explique ainsi : « Dès le début (Geneviève Piret) s'est opposée farouchement à ce qu'une démocratie prenne vie au sein du mouvement. (...) Et comme les séances et tout se passait chez Geneviève elle-même, beaucoup de personnes du mouvement n'avaient de rapport avec le reste que par l'intermédiaire de Geneviève, ce qui explique qu'en cas de mésentente avec elle, elles ont préféré souvent quitter le mouvement »<sup>18</sup>. Ces départs ont aussi une explication d'ordre idéologique, ajoute Soulamith Collet : « Issues du

---

<sup>16</sup> « Quelques tâches urgentes à réaliser », rapport de Soulamith Collet du 8 janvier 1978. Archives *Solidarité Femmes*.

<sup>17</sup> Journal *La Suisse*, 26 avril 1978.

<sup>18</sup> Lettre ouverte au mouvement, 10 janvier 1978. Archives *Solidarité Femmes*.

féminisme, des femmes qui venaient aider se rendaient compte que les victimes retournaient chez leur mari. D'où ce débat : si elles retournent, alors nous n'allons pas aider ces femmes. Sinon ça sert à quoi ? ».

Bientôt l'association ne compte plus que cinq bénévoles fixes et elle se voit obligée de réduire les permanences à trois jours par semaine. De plus, celles qui restent ne savent pas sur qui s'appuyer. « Les réseaux sociaux, nous ne connaissons pas, nous étions bien perdues », avoue Soulamith Collet. Ainsi l'encadrement diminue, alors que pendant le même temps les demandes d'aide augmentent sans cesse.

Pour améliorer son organisation et devenir plus efficace, l'association constitue début février des groupes de travail : un groupe permanences, un groupe finances et trésorerie, un groupe immeuble et un groupe chargé des relations internes et externes. Le premier a pour tâche d'organiser les permanences téléphoniques, de mettre à jour les dossiers sociaux ; le groupe finances est chargé de contacter les donateurs potentiels et de les tenir au courant des réalisations du mouvement ; le groupe immeuble gère et entretient l'appartement d'accueil ; enfin le groupe chargé des relations doit établir et maintenir des contacts avec tous les services et organismes, étatiques et privés, susceptibles de venir en aide aux femmes battues et à leurs enfants. Il porte en outre la responsabilité d'informer la population de l'existence du mouvement, de sensibiliser l'opinion publique au problème des femmes battues, de participer à des conférences et congrès pour entretenir la collaboration avec des associations féminines, suisses et internationales, ainsi que d'autres associations à but social.

### **Un enjeu capital : informer le public**

Informer le public de l'existence du mouvement représente un enjeu capital. Les violences faites aux femmes dans le cadre familial étant

considérées comme d'ordre privé, aucun organisme public ou privé ne s'en soucie spécifiquement à Genève. Seules deux associations viennent en aide aux femmes dans le besoin : SOS-Femmes, créée en 1940 par les milieux associatifs protestants, pilote des programmes de réinsertion pour des femmes ayant pratiqué la prostitution ; *Hôtel Maternel*, créée en 1958 par un groupe privé, assiste les femmes seules avec des enfants<sup>19</sup>.

En informant, on espère également atteindre les femmes en détresse qui ne savent pas où s'adresser, qui « cherchent un refuge ou ressentent le besoin d'épancher leur cœur, de parler en confiance. Car par honte, par je ne sais quelle réticence, la plupart ont du mal à s'en remettre à des amies. (...) Or la méthode de base utilisée par *Solidarité Femmes en détresse* est justement le dialogue »<sup>20</sup>.

Soulammith Collet reconnaît que « nous arrivons rarement à mesurer l'étendue du mal. (...) Notre tâche est d'abord d'aider la femme en détresse à trouver un refuge lorsqu'elle le recherche, à acquérir une formation professionnelle et trouver un emploi. (...) De même, nous les aidons à défendre leurs droits légaux »<sup>21</sup>. Si donc le mouvement, par défaut d'une formation, ne donne pas d'assistance psychologique aux femmes victimes, il élargit néanmoins la palette de ses services. La prise de contact se fait soit par téléphone, soit à domicile sur recommandation des services sociaux. Puis un hébergement gratuit est proposé si nécessaire, des conseils sont dispensés, notamment de nature juridique, médicale, sociale et pour la recherche de travail. En cas de nécessité,

---

<sup>19</sup> *Hôtel Maternel* est à l'origine du *Foyer Arabelle* à Onex, qui accueille également des femmes victimes de violences à partir des années 1980.

<sup>20</sup> Entretien réalisé avec Soulammith Collet, présidente de *Solidarité Femmes en détresse*, par H. de la Lagune, *Le Dauphiné Libéré*, Rhône Alpes, date inconnue (entre 1978 et 1979).

<sup>21</sup> *Ibid.*

les femmes sont orientées vers des professionnels. Enfin, le mouvement anime des groupes de réflexion et d'échanges permettant aux participantes de mieux définir leurs besoins et de faire face à leurs difficultés.

## **Du renfort, des subventions et un appartement**

Dès le début de l'année 1979, *Solidarité Femmes en détresse* reçoit du renfort avec la venue de trois étudiantes de l'École de Service Social de Genève<sup>22</sup>, pour un stage dans le mouvement. Ces stagiaires travaillent à plein temps, ce qui accroît les possibilités du mouvement de manière non négligeable. « Ainsi, toutes ensemble avons-nous pu organiser une série de stands en ville dont le but était de faire mieux connaître notre action auprès de la population et de sensibiliser au problème des femmes battues »<sup>23</sup>.

Puis, fruit d'un long travail de lobbying, l'association obtient en juin 1979 une première subvention de 10.000 francs de la part de la Ville de Genève, ainsi qu'un appartement de l'Hospice général, à la rue de la Servette. Cet ancien poste de police devient pour quelques années le cœur du mouvement, puisqu'il héberge aussi bien les femmes et les enfants qui ont fui leur foyer que les bénévoles et les stagiaires de l'École de Service Social. Cette adresse est désormais tenue secrète pour éviter les affrontements qui s'étaient produits dans les refuges précédents. Dorénavant, quand une femme exprime son désir de quitter le foyer conjugal, deux membres du mouvement vont la chercher à un endroit convenu par téléphone. Tout cela n'empêchera pas les appels menaçants de la part de conjoints, mais le secret maintenu autour de l'appartement de la Servette assurera la sécurité des femmes hébergées et des bénévoles.

---

<sup>22</sup> L'École de Service Social deviendra Institut d'Etudes Sociales, IES, puis Haute Ecole de Travail Social, HETS.

<sup>23</sup> Rapport annuel de *Solidarité Femmes en détresse* 1979.

## Les autorités prennent conscience du problème

Une fois le mouvement installé à la rue de la Servette, sept membres de *Solidarité Femmes en détresse* tiennent une conférence de presse le 14 juin 1979. L'écho médiatique considérable<sup>24</sup> ne reste pas sans effets. Alors que de début janvier 1977 à juin 1979 un millier d'appels ont été enregistrés, leur rythme va maintenant s'accélérer, qu'il s'agisse d'appels de femmes violentées, physiquement ou psychologiquement, ou de demandes d'écoute ou de conseil. Toutefois, pour faire face à cette demande accrue, le mouvement ne peut compter que sur neuf bénévoles en plus des trois stagiaires de l'IES. A côté des permanences téléphoniques et de leur présence auprès des femmes et des enfants recueillis, ces bénévoles ont leur vie professionnelle, affective et privée. L'épuisement menace et le mouvement décide d'engager une ou deux salariées à plein temps.

Du coup la subvention de la Ville de Genève ne suffit pas. Les femmes hébergées ne payent pas de loyer et l'association se charge en outre de les nourrir et de les habiller, sans compter les démarches nécessaires pour leur trouver un emploi. De plus, manquant de structures adéquates et de personnel formé, les services sociaux eux-mêmes adressent des femmes victimes de violence conjugale à *Solidarité Femmes en détresse*.

Les autorités ont cependant pris conscience du problème, comme le conseiller administratif Guy-Olivier Segond le confirme à la *Tribune de Genève*: « Nous sommes tout à fait d'accord avec les activités du mouvement. Pour les affaires féminines en général, le projet de budget 1980

---

<sup>24</sup> *La Suisse* du 18 juin, « Femmes battues, femmes en détresse. Une charge très lourde pour les volontaires » ; *Tribune de Genève* du 22 juin, « Le N° 335577 à Genève aide et accueille les femmes battues. Mais l'adresse est gardée secrète » ; *Genève Home Information* du 28 juin, « Au secours des femmes battues » ; *La femme d'aujourd'hui* du 1<sup>er</sup> août, « Au secours des femmes en détresse ».

(...) se monte à 45'000 fr. Si acceptés, ils seront répartis comme suit: 3'000 fr. au CORREF<sup>25</sup>, environ 12'000 fr. à SOS Femmes (qui s'occupe de prostitution) et le reste, la plus grosse somme, 30'000 fr. aux deux mouvements concernés par les femmes et les enfants maltraités. Ce sera à eux d'en prévoir la répartition, nous ne voulons pas nous mêler de leurs divergences »<sup>26</sup>.

Dès 1980, la totalité des 30'000 fr. ira à *Solidarité Femmes en détresse*. Sans ressources économiques et surtout sans effectifs pour assurer des permanences, le mouvement *Terre des Femmes* de Geneviève Piret s'est essoufflé. *Solidarité Femmes en détresse* constitue désormais la seule association en activité à Genève à prendre en charge les femmes victimes de violence conjugale.

### Des pionnières passent le témoin

Le départ de certaines pionnières du mouvement témoigne aussi d'une page qui se tourne. Soulamith Collet a quitté l'association début 1979 déjà, quelques mois avant d'avoir obtenu l'appui des pouvoirs publics pour lequel elle a posé les bases. Mais c'est surtout après l'obtention de la première subvention et de l'appartement de la Servette que celles qui ont créé *Solidarité Femmes en détresse* et qui ont résisté contre vents et marées passent le témoin à une nouvelle équipe de bénévoles. Catherine Maurin: « On était tout à fait conscientes qu'il y avait besoin d'une relève, on voyait nos limites et on était aussi un peu fatiguées. J'avais l'impression d'avoir terminé. J'avais d'autres engagements. On avait vraiment l'impression d'avoir réalisé quelque chose qui était en de

---

<sup>25</sup> Centre d'orientation, de réinsertion professionnelle et de rencontres pour les femmes. Le CORREF Genève a fermé ses portes en 1980.

<sup>26</sup> *Tribune de Genève* du 22 juin 1979.

bonnes mains maintenant ». Franceline Dupenloup de son côté mène d'autres batailles: « J'ai aussi beaucoup milité pour le milieu homo, ça me prenait beaucoup de temps parce que j'essayais de politiser un milieu qui se voyait dans les boîtes, dans l'alcool. Je n'arrivais pas à être partout et j'ai donné priorité à un moment donné à ce combat. Et puis les compétences, je les voyais en Anne Van de Perre, toute cette équipe, ça me semblait solide ». Florence Richez reste quelques mois de plus. Mais à l'arrivée des premières salariées elle décide de partir: « Je me suis dit, ce n'est plus la même ambiance. Il n'y a plus la militance que je pensais ». Sans compter qu'après deux ans d'engagement, elle est fatiguée: « Je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas assez de distance avec ma vie privée ».

L'année 1979 marque en quelque sorte le premier pas conduisant de la militance au professionnalisme. A ce propos Catherine Maurin exprime un sentiment partagé: « J'avais l'impression d'avoir fait ce qu'il fallait faire, de passer la main aux professionnelles. Mais j'avais l'impression – ou n'est-ce qu'une relecture du passé? – que nous n'étions pas les bienvenues. On avait pris notre place, nous n'étions plus dans un mouvement ».

## L'association se professionnalise (juin 1979 – juin 1985)

Même si pour la première fois *Solidarité Femmes en détresse* dispose d'un local sûr, on se met d'emblée en quête d'une maison qui répondrait mieux aux nombreuses demandes d'hébergement et aux besoins des volontaires et des employées. En effet, l'appartement de la Servette mis à disposition par l'Hospice Général contre un loyer de 700 fr. par mois, sans les charges, ne suffit pas. Les trois chambres peuvent accueillir douze personnes au maximum, femmes et enfants. Une salle commune fait office à la fois de salon, de salle à manger, de bureau pour les employées du mouvement et de salle de jeux pour les enfants. Un espace très réduit, qui en plus se trouve au rez-de-chaussée, manque de lumière et doit être éclairé toute la journée, sans compter que la rue de la Servette est très bruyante<sup>27</sup>.

En attendant mieux, c'est au Centre de loisirs des Asters que l'on rencontre les femmes victimes qui sollicitent un entretien. Daniela Cavadini, animatrice aux Asters, se souvient : « Il y avait toujours trois femmes qui venaient. Elles allaient se cacher dans une espèce de cagibi, et personne ne savait qui elles étaient ». Avec le temps, l'animatrice fait la connaissance des femmes qui accompagnent les victimes, Anne Van de Perre notamment. Puis elle devient bénévole et s'intègre au mouvement. A l'époque une douzaine de collaboratrices s'occupent de tout : « On faisait des permanences, des réunions, on faisait à manger ensemble, on discutait ensemble, on répondait au téléphone... ».

Anne Van de Perre était déjà présente chez Geneviève Piret, mais elle en a un souvenir flou : « J'étais une bénévole assez discrète, plutôt en

---

<sup>27</sup> Description offerte par Martine Clavel et Patricia Pauchard dans leur rapport de stage à *Solidarité Femmes en détresse*, dans le cadre de leur formation, Institut d'Etudes sociales, Interec I, juillet 1981.

observation. Je n'ai pas participé à la scission, par contre je suis revenue en scène après, en tant que permanente ». Tout comme Daniela Cavadini, elle raconte que ces premières années à la rue de la Servette ont été des années d'enthousiasme : « Il y avait aussi un mouvement collectif de réflexion, de volonté de dire les choses qui n'allaient pas, de mettre sur pied des choses. Une grande liberté ! Il y avait le plaisir d'être ensemble, de travailler... Je pense qu'on était en train de mettre en place des structures qui allaient permettre de changer petit à petit certaines choses dans la société. L'inégalité, l'indifférence par rapport à des thèmes aussi importants que la violence, la place de femmes... ».

## Féminisme et collectivité

En effet, les bénévoles et les stagiaires de l'École de service social se partagent le travail et une même conception : la solidarité entre femmes et le fonctionnement collectif. Vénétiá Chuard écrit en 1980 : « *Solidarité Femmes* est un mouvement qui s'inscrit dans le contexte de la libération des femmes par elles-mêmes » et cette idéologie lui permet d'atteindre le but visé, « aider les autres femmes contre la violence, la peur, l'injustice, la soumission »<sup>28</sup>. Par contre, elles refusent de s'enfermer dans une ligne idéologique étroite pour ne pas effaroucher les femmes qui ne la partagent pas.

Cependant, aussi bien dans les procès verbaux des réunions que dans les mémoires d'étudiantes datés de ces années-là, le féminisme et l'anti autoritarisme ressortent comme des références très claires du mouvement. La notion d'entraide entre femmes et le principe de non mixité découlent directement du féminisme, la volonté de travailler collective-

---

<sup>28</sup> Chuard, Vénétiá *Solidarité Femmes en Détresse (SFD)*, Mémoire, Faculté de Psychologie et des sciences de l'éducation, UNIGE, 1980, p. 23-27.

ment et sans hiérarchie de l'air du temps contestataire. Et pourtant, la place de *Solidarité femmes en détresse* au sein des mouvements de femmes dans la Genève des années 1980-1990 demeure assez vague. Si à titre individuel la plupart des membres de l'association se considèrent comme féministes, le mouvement n'a pas « d'étiquette féministe en tant que groupe »<sup>29</sup>.

Quoiqu'il en soit, la réflexion et le partage sur cette question sont très riches au sein du mouvement. A en croire Daniela Cavadini, « c'était un mouvement féministe, composé de femmes très ouvertes, qui donc se posaient des questions. On était tout le temps en train de réfléchir au mouvement, à la liberté des femmes, à la défense de leurs droits ». Dans cette perspective, sept membres de l'association créent en 1982 le *Groupe Recherche Flots Bleus*, déclarant que les références idéologiques du mouvement se trouvent dans le féminisme et dans l'anarchisme<sup>30</sup>. Elles soulèvent des questions très débattues au cours de ces années: et si en contrepartie de leurs subventions, l'Etat et la Ville cherchaient à contrôler l'association? Et si *Solidarité Femmes en détresse* devenait « une petite institution sous contrôle étatique, non seulement sur le plan financier, mais encore, ce qui est pire, sur le plan idéologique? ». Ces discussions se prolongeront jusqu'à 1985, mais l'option de se rapprocher des institutions genevoises et de se professionnaliser restera majoritaire. Car une telle méfiance face à l'Etat va à l'encontre des besoins financiers de l'association.

---

<sup>29</sup> Interview du 11 mai 1981 avec 4 femmes de *Solidarité Femmes en détresse*, réalisée par quatre stagiaires de l'Institut d'Etudes sociales, Cristina Castillo, Anne Jorg, Fabienne Nidegger et Irène Werber. Archives *Solidarité Femmes*.

<sup>30</sup> Document d'octobre 1982, *Groupe Recherche Flots Bleus: Plan des thèmes qu'il nous semblait intéressant d'aborder*. Archives *Solidarité Femmes*.

## La difficile mutation du bénévolat au professionnalisme

Le processus de professionnalisation commence en septembre 1979, avec la décision de rémunérer deux membres du collectif afin d'assurer stabilité et plus grande continuité dans le travail. Certes, le rapport d'activité 1979 réaffirme que l'association repose sur le bénévolat mais il ajoute que « fonctionner bénévolement nécessite la participation d'un grand nombre de personnes pour assurer la survie du mouvement dans sa conception actuelle. Comme notre expérience nous l'a démontré, il est très difficile et épuisant de travailler uniquement bénévolement ». Faisant le bilan des premières rémunérations, le rapport constate que cette nouvelle structure « se révèle finalement extrêmement positive : la prise en charge de chaque femme s'est améliorée dans le sens d'une plus grande continuité et d'une meilleure adéquation ».

Avec l'appartement de la rue de la Servette et la consolidation du mouvement, de nouvelles femmes s'engagent à *Solidarité Femmes en détresse*. L'association, qui avait une trentaine de membres fin 1979, en compte une soixantaine en 1982, toutes bénévoles. Mais malgré toute sa richesse, cette forme d'engagement ne suffit plus. La plupart des membres, faute de temps, ne peuvent contribuer que financièrement à l'effort de celles qui s'engagent sur le terrain et assument les permanences téléphoniques, reçoivent les femmes et gèrent l'hébergement. Des soixante membres recensés en 1982, une dizaine seulement travaillent régulièrement, toutes à mi-temps. Elles s'épuisent, car ce sont en plus elles qui doivent former les nouvelles bénévoles et les stagiaires, puisque « les connaissances « professionnelles » s'acquièrent avec la pratique »<sup>31</sup>.

---

<sup>31</sup> Nidegger, Fabienne, Rapport de stage à *Solidarité Femmes en détresse*, Ecole de Service Social. Stage du 3 mars 1980 au 30 mars 1980, p. 4.

Rien de surprenant donc à ce que l'association entame en mars 1982 la discussion sur le bénévolat, avec ce constat paradoxal: «Le bénévolat est très valable par le renouveau qu'il apporte mais le but de SFD n'est pas de survivre grâce aux bénévoles. Son but est plutôt de tendre vers une majorité de personnes salariées. Ce qui ne signifierait pas une institutionnalisation du mouvement car de toute façon, les personnes salariées sont pour une grande part des bénévoles»<sup>32</sup>.

Mais pour l'heure, «malgré un désir certain de limiter voire supprimer complètement le bénévolat, cela semble encore impossible»<sup>33</sup>. La situation financière de l'association ne le permet pas, ce qui par ailleurs entre en contradiction avec la forte conscience féministe des membres du mouvement, pour laquelle il faut refuser «la logique «travail de femme = travail sous-payé, travail non-reconnu, travail gratuit, logique confirmée par le bénévolat»<sup>34</sup>.

Enfin ce débat soulève un dernier aspect, celui de la relation entre bénévoles et salariées. Dans une «lettre ouverte aux femmes de Solidarité» une des travailleuses salariées met en évidence des conceptions du travail différentes entre bénévoles et salariées, se plaignant d'être tout le temps «dé-professionnalisée». Le problème, dit-elle, naît du fait que «pour certaines bénévoles c'est un lieu de femmes, un espace de rencontre et de bien-être avec d'autres femmes, un lieu de militance idéologique, alors que pour moi c'est mon lieu de travail et je le revendique comme tel dans les conditions dans lesquelles je travaille... Je suis d'accord d'être une travailleuse sociale qui se critique, qui se révolte,

---

<sup>32</sup> P.V. du mercredi 17 mars 1982. Archives *Solidarité Femmes*.

<sup>33</sup> P.V. du mercredi 2 juin 1982. Archives *Solidarité Femmes*.

<sup>34</sup> Document interne, non daté ni signé. Archives *Solidarité Femmes*.

mais je ne suis pas d'accord de nier ce que je sais et que j'ai appris »<sup>35</sup>. Pour d'autres femmes du mouvement au contraire, *Solidarité Femmes en détresse* doit être un lieu qui appartient à toutes, un lieu de non-hiérarchie et de partage.

### **Travail collectif en autogestion**

Il faut se souvenir que pendant ces années *Solidarité Femmes en détresse* se définit comme un collectif travaillant en autogestion<sup>36</sup>. C'est-à-dire que les différentes tâches sont assumées en rotation et que l'information est partagée lors de réunions entre les membres du collectif, auxquelles les femmes hébergées participent également. Toutes se réunissent un soir par semaine pour régler les questions d'intendance concernant l'appartement, plus tard de la maison, ainsi que les problèmes de cohabitation. C'est l'occasion encore d'échanger des informations et de prendre des décisions. Ces échanges réguliers visent à atteindre des solutions satisfaisant le plus grand nombre.

Le principe du travail collectif sous-tend les activités de *Solidarité Femmes en détresse*. Ainsi on juge indispensable que la permanence soit assurée par deux personnes. La première rencontre avec les femmes faisant appel à l'association doit se dérouler en tandem également, car « le fait d'être deux permet un meilleur contrôle de la situation et à chacune de mieux comprendre et analyser ses réactions, son comportement face à la personne qui se trouve en face de nous »<sup>37</sup>. Ces femmes sans

---

<sup>35</sup> Lettre ouverte d'une des travailleuses salariées de *Solidarité Femmes en détresse*. Non daté ni signé. Archives *Solidarité Femmes*.

<sup>36</sup> Article 1 des statuts de *Solidarité Femmes en détresse*, de mars 1978 : « association organisée corporativement ».

<sup>37</sup> Wiese, Danielle, Rapport de stage à *Solidarité Femmes en détresse*, Ecole de Service Social. Stage du 1<sup>er</sup> mars 1980 au 30 juin 1980, responsable de formation Véréna Clausen.

formation spécifique, ou en cours de formation, éprouvent le besoin de s'appuyer les unes sur les autres car « chaque cas implique un investissement important sur le plan affectif (...) Travailler à deux permet un certain contrôle de l'autre et par la même occasion de soi (...) Pendant l'entretien les deux travailleuses ont la possibilité de se consulter au sujet des informations à donner (...) C'est également le moyen de regarder plus objectivement une situation (...) Après l'entretien, il est intéressant de faire une évaluation»<sup>38</sup>. Dans la même logique, les femmes hébergées ne s'entretiennent pas toujours avec la même bénévoles: « Cela permet des échanges variés et différents avec plusieurs personnes. Une femme confiera de préférence tel problème plutôt qu'un autre à telle personne, selon les affinités »<sup>39</sup>.

Mais travailler en collectif n'est pas facile à vivre. Les remises en question internes sont fréquentes, et l'on est continuellement confrontée à des situations de violence et d'agressivité. Pour aider le collectif à prendre du recul et faciliter la communication interne, l'association engage en 1985 une personne extérieure chargée de conduire une supervision de l'équipe tous les quinze jours.

## Les besoins des femmes victimes

Les femmes qui font appel à *Solidarité Femmes en détresse* par le biais de la permanence téléphonique recherchent de l'écoute et trouvent information et accompagnement dans leurs démarches. Il s'agit de femmes qui ont besoin de s'exprimer, de raconter ce qu'elles subissent, et le

---

<sup>38</sup> Nidegger, Fabienne, Rapport de stage à *Solidarité Femmes en détresse*, Ecole de Service Social. Stage du 3 mars 1980 au 30 mars 1980.

<sup>39</sup> PV réunion de l'équipe de *Solidarité Femmes en détresse*, 10 novembre 1983. Notes prises par Marcelle Hochstaetter.

mouvement « les aide à analyser leurs situations sans donner des directives ; nous ne faisons pas les choses à leur place mais avec elles »<sup>40</sup>.

Cette logique provient directement du féminisme défendu par la plupart des militantes dans ces années-là. Elles veulent que « les femmes prennent conscience de leur oppression et qu'elles créent entre elles une remise en question de leurs situations et se solidarisent... c'est très important que les femmes sachent qu'il y a d'autres femmes dans leur cas. C'est également important qu'elles sachent que des femmes comme elles s'en sortent »<sup>41</sup>. D'ailleurs, aucun membre de l'équipe ne passe la nuit à la Servette, parce que les femmes hébergées peuvent tout à fait se prendre en charge et doivent devenir autonomes.

L'association précise que la plupart des femmes ne désirent pas forcément quitter le domicile conjugal ou leur ami. « Elles nous demandent un soutien moral, des échanges d'idées. En s'adressant à nous, elles savent qu'elles peuvent parler librement, sans crainte d'être jugées. (...) D'autres femmes nous demandent de les héberger quelques jours, le temps de reprendre des forces pour faire face à la situation »<sup>42</sup>.

L'hébergement constitue alors l'activité principale de *Solidarité Femmes en détresse*. Il peut être de quelques heures ou d'une longue durée suivant la situation de la femme. Mais en 1982 déjà les demandes d'hébergement

---

<sup>40</sup> « Quelques tâches urgentes à réaliser », rapport de Soulamith Collet du 8 janvier 1978. Archives *Solidarité Femmes*

<sup>41</sup> Petit historique du mouvement « Terre des Femmes » - Complément d'informations », signé par « Mouvement Terre des Femmes », non daté. Archives *Solidarité Femmes*.

<sup>42</sup> Lettre au Conseil d'Etat de la République et du Canton de Genève, « Demande de subvention pour l'exercice 1981 et suivants », 10 juin 1981. Signée par Véréna Clausen et Lucienne Roulet, par *Solidarité Femmes en détresse*. Archives *Solidarité Femmes*.

dépassent largement la capacité d'accueil de l'association. L'appartement de la rue de la Servette est trop petit et ne peut abriter que les cas les plus urgents. De plus, la plupart des femmes hébergées sont accompagnées de leurs enfants, et l'équipe ne sait pas trop comment s'y prendre avec ces enfants qui ont connu la violence dans leur foyer et qui ne vivent pas la situation de la même manière que leurs mères. Et déjà en 1982, le mouvement réfléchit à la nécessité d'ouvrir un nouveau poste pour s'occuper exclusivement des enfants.

### Soutien croissant dans le monde politique

L'évolution du mouvement est également influencée par le soutien croissant dont il jouit dans le monde politique. L'association peut en effet compter sur l'appui de plusieurs personnalités politiques, notamment du conseiller administratif de la Ville de Genève Guy-Olivier Segond. Anne van de Perre a encore aujourd'hui la conviction que son soutien « était inconditionnel ». Guy-Olivier Segond défend le travail de l'association en expliquant que « le secteur public est engourdi et trop gros pour répondre à certains besoins nouveaux qu'il n'arrive pas à prendre en main. Des structures nouvelles sont donc lancées par des groupes de personnes intéressées. Pour l'Etat comme pour la Ville c'est intéressant, puisque ces structures agissent mieux que les organismes officiels, avec plus de souplesse et en individualisant beaucoup mieux leurs actions »<sup>43</sup>. Il est vrai que *Solidarité Femmes en détresse* dispense un service à un secteur de la population que les services de l'Etat ne couvrent pas. Si l'association disparaissait l'Etat devrait créer un service au fonctionnement plus onéreux. Les pouvoirs publics l'ont tellement bien compris qu'à partir de 1981, les subventions tant de la Ville, puis également de l'Etat sont renouvelées année après année.

---

<sup>43</sup> *L'Echo Illustré*, 30 avril 1983, p. 8.

En 1982 l'Etat verse pour la première fois une subvention qui permet à l'association d'engager trois travailleuses salariées supplémentaires. On passe ainsi à cinq postes salariés à mi-temps. Puis, entre novembre 1983 et mai 1984, l'engagement de nouvelles salariées et la collaboration régulière des stagiaires de l'IES conduisent à la disparition progressive des bénévoles. Le principe historique de *Solidarité Femmes en détresse* selon lequel il n'est pas nécessaire d'avoir une formation préalable devient obsolète. Dès 1983, la plupart des membres actifs du collectif sont au bénéfice d'une formation dans le domaine social, ce qui amène Françoise Geraud-Stehli à affirmer que « depuis 1984-1985, les militantes ont cédé la place à des femmes qui sont à SF pour y accomplir un travail, même si leur motivation militante n'est pas inexistante »<sup>44</sup>.

### **Intense débat interne**

Nécessaire au maintien des activités de l'association, ce développement change son fonctionnement et nourrit le débat interne. *Solidarité femmes en détresse* étant issu d'un mouvement de militantes sans formation spécifique, l'association est pendant des années « l'objet de la défiance, de la minimalisation et du refus de prise au sérieux par les services sociaux, par les institutions étatiques ou par le discours dominant (ridiculisation ou minimisation du problème) »<sup>45</sup>. Or pour mener à bien son projet d'aide aux femmes victimes de violence conjugale, l'association a besoin de l'argent d'un Etat qui reconnaisse le problème de la violence conjugale en tant que problème social et politique.

---

<sup>44</sup> Geraud-Stehli, Françoise (avec la collaboration de Anne Trinkler-Van de Perre), *Vers l'ouverture... réflexions sur la violence faite aux femmes et sur les réponses apportées par les mouvements des femmes*, Mémoire de Licence, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Genève, mars 1986, p. 156.

<sup>45</sup> Geraud-Stehli, Françoise et Trinkler-Van de Perre, Anne, *Crie moins fort, on regarde la télévision*, travail de recherche pour l'IES, Genève, septembre 1985, p. 93.

Pour répondre à ces impératifs *Solidarité Femmes en détresse* s'assagit: engagement de travailleuses formées dans le domaine social, discours moins militant et, surtout, mise sur pied d'un contrôle et d'un rapport financier pour les institutions qui subventionnent l'association. Comme le constate le rapport annuel 1983, « l'attitude de l'équipe actuelle n'est pas la même qu'il y a quatre ans vis-à-vis de la demande de subventions. Si on ose demander davantage d'argent, on ose aussi proposer de travailler avec une organisation plus grande, se professionnaliser, peut-être, mais aussi prendre des risques »<sup>46</sup>.

### **Abandon de l'« ouverture » et de la « non hiérarchie »**

Cette évolution n'est évidemment pas du goût de tout le monde. Des protestations s'élèvent au sein du mouvement et, en juin 1985, l'association ferme la permanence pendant trois semaines afin de reconsidérer ses objectifs. Les discussions aboutissent à la séparation de la permanence et du foyer d'hébergement d'une part, à la décision de réserver le droit de vote aux seules permanentes salariées d'autre part. Ces décisions conduisent à la démission des deux premières salariées, Anne van de Perre et Françoise Geraud-Stehli. Pour elles, le mouvement abandonne son projet initial d'ouverture et de non-hiérarchie.

Anne van de Perre explique: « J'aimais ce côté du mouvement, le fait que ce soit une structure de mouvement et non quelque chose de fixé et je pense que je suis allée dans ce sens le plus longtemps possible. Que le mouvement soit vivant, qu'il ne soit pas très formalisé ni trop formel. Chaleureux ». Certes, les deux démissionnaires sont conscientes de la nécessité d'une plus grande cohérence dans l'accompagnement et le suivi des femmes, du besoin de « sortir d'un travail hautement person-

---

<sup>46</sup> Rapport annuel de *Solidarité Femmes en détresse*, 1983.

nalisé, à savoir que chaque bénévole répondait à sa manière. Il fallait un travail nettement plus codifié : qu'est qu'on va dire, qu'est qu'on va faire, où va-t-on trouver telle ressource ? ». Pour elles il est cependant possible que les permanentes assurent cette cohérence « en accord avec le forum des bénévoles, des autres femmes investies ». Toutes doivent pouvoir apporter leur énergie, y compris les femmes concernées. Il ne faut pas que ces questions ressortissent uniquement du domaine du social. Mais la majorité des membres de l'association pense différemment et après ce colloque interne, *Solidarité Femmes en détresse* s'institutionnalise.

### **Attirer l'attention de la population**

Pour informer et attirer l'attention sur le problème des femmes battues, mais aussi pour améliorer ses finances « chroniquement catastrophiques », l'association organise une fête les 31 janvier et le 1<sup>er</sup> février 1981. Deux jours de fête « pour les femmes battues » avec de la musique, de la danse, des films et des bandes vidéo, « de quoi rire, s'informer, s'indigner ou... rêver ». Et d'évoquer aussi les maisons pour femmes battues à Berlin, au Danemark, à Zurich. Mais aussi le lesbianisme, la prostitution, l'éducation ou l'autodéfense des femmes. Un programme chargé de références féministes pour marquer « le refus des femmes de la violence et de l'oppression auxquelles la société – qu'on l'appelle capitaliste ou patriarcale ! - les soumet »<sup>47</sup>.

Le mouvement développe par ailleurs ses liens avec les associations sœurs suisses. En effet, entre 1978 et 1981, à Berne, Bâle, Zurich, Saint-Gall et Lucerne se sont créés des associations d'aide aux femmes victimes de violence conjugale qui ne tardent pas à se mettre en relation entre

---

<sup>47</sup> Document d'information « Une fête pour les femmes battues », juin 1981, signé par Françoise Stehli. Archives *Solidarité Femmes*.

elles. Du 26 au 31 octobre 1981, elles organisent ensemble la Première Semaine nationale contre la violence pour informer la population de la problématique et la réalité de la violence contre les femmes. A Genève, *Solidarité Femmes en détresse* organise une exposition dans la Maison des Jeunes, avec la projection d'un film sur les femmes battues de Zurich, et une rencontre entre femmes au Centre Femmes.

Résultat de ces campagnes d'information, l'association se fait mieux connaître. A partir de 1981, les appels à la permanence concernent essentiellement la violence conjugale, alors qu'avant les demandes étaient plus diverses. *Solidarité Femmes en détresse* devient vraiment l'association spécialisée en violence conjugale à Genève<sup>48</sup>.

## De l'information à la prévention

Dans ces années 1981 – 1983, *Solidarité Femmes en détresse* prend aussi définitivement conscience de l'importance de l'information. D'abord, au niveau de public, « nous rencontrons une totale ignorance du phénomène des femmes battues et en détresse. Il existe bien sûr une réaction de rejet, de négation, parce que cela touche un tabou. Pour beaucoup c'est quelque chose qui n'est pas crédible et relève plutôt du phantasme ou de l'exagération. »<sup>49</sup> Ensuite l'information doit aussi parvenir aux différents services de l'administration car les services sociaux, juridiques et médicaux constituent souvent les canaux par lesquels les femmes victimes contactent l'association. Une relation basée sur le partage d'information avec les services de l'Etat est donc fondamentale.

---

<sup>48</sup> Rapport annuel *Solidarité Femmes en détresse*, 1981.

<sup>49</sup> Article VO femmes du 16/22 avril 1982, p. 8. Entretien à *Solidarité Femmes en détresse*.  
Propos recueillis par Cinzia Guéniat.

Cette volonté d'informer répond également à la nécessité d'améliorer la prévention. Constatant que la plupart des femmes « ne sont pas informées de leurs droits et n'osent pas entreprendre des démarches visant une plus grande indépendance et autonomie face à leur conjoint »<sup>50</sup>, l'association inclut la prévention comme nouvel objectif dans son programme, à côté des actions d'aide et de soutien aux femmes victimes.

Dans les années 1980 en effet, l'unique moyen de protection des femmes battues – à part le dépôt d'une plainte pénale – consiste à posséder une carte de protection qui contraint la police à intervenir en cas d'appel. Mais cette carte est méconnue et son obtention dépend du bon vouloir du substitut du procureur. Or sans elle, une demande d'intervention de la police n'a que peu de chances d'aboutir. Et *Solidarité Femmes en détresse* de dénoncer l'inefficacité du système en constatant que la police a de la peine à se déplacer pour répondre à des appels au secours nocturnes.

## La Suisse bouge

Enfin et heureusement les choses commencent à bouger aussi sur le plan institutionnel en Suisse. Le 2 décembre 1980 la conseillère nationale Heidi Deneys a déposé un postulat demandant au Conseil fédéral de commanditer une étude sur les femmes maltraitées. Deux ans plus tard, un rapport est présenté par la Commission fédérale pour les questions féminines.

Puis le 2 décembre 1984, le peuple et les cantons suisses introduisent un article 64<sup>ter</sup> nouveau dans la Constitution fédérale. Ce dernier déclare

---

<sup>50</sup> Rapport annuel *Solidarité Femmes en détresse*, 1983.

notamment que « la Confédération et les cantons veillent à ce que les victimes d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle bénéficient d'une aide ». Cela permettra l'élaboration de la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), qui entrera en vigueur en janvier 1993 pour fournir une aide aux victimes et renforcer leurs droits. Cette loi, qui couvre toutes les infractions ou comportements sanctionnés par le Code pénal suisse, inclut les violences conjugales.

### **De la rue de la Servette à la Maison d'hébergement**

Dans la nuit du 28 au 29 mars 1983 l'appartement de la Servette prend feu pour des raisons inconnues. Dans l'urgence, les femmes hébergées sont logées dans le centre d'accueil de la Protection civile, la permanence téléphonique étant transférée au centre de loisirs des Asters. Puis, grâce au soutien de plusieurs députées et conseillères municipales ainsi qu'à celui du Département des travaux publics, les autorités mettent deux grands appartements à disposition de l'association dès le 11 avril. L'un abritera les bureaux et les lieux communautaires, l'autre accueillera les femmes hébergées et leurs enfants. Finalement, l'association peut réintégrer les locaux de la Servette le 26 octobre.

En juin 1984 enfin, le rêve de l'association se réalise: la Ville de Genève met à sa disposition une maison de dix pièces pour l'hébergement des femmes et de leurs enfants. *Solidarité Femmes en détresse* installe ses bureaux dans la maison, mais garde l'appartement de la Servette pour un hébergement de « deuxième étape ». Il est mis à disposition de deux ou trois femmes avec enfants qui ont séjourné au foyer et sont à la recherche d'un logement suite à leurs démarches de séparation ou de divorce. On peut ainsi offrir un hébergement plus long et plus autonome, en libérant du même coup des places au foyer pour les situations urgentes. Les femmes logées à la Servette jouissent d'un statut de pensionnaires avec

un contrat de six mois renouvelable. Elles assument toutes les charges financières de l'appartement<sup>51</sup>.

Quant au loyer de la maison, il est pris en charge par la Ville de Genève. C'est un grand soulagement pour l'association qui, jusqu'alors, devait assumer le loyer de la Servette, les salaires des permanentes et les dépenses courantes. Néanmoins les subventions de la Ville et de l'Etat ajoutées aux cotisations et aux dons privés ne suffisent pas à couvrir le budget annuel de *Solidarité Femmes en détresse*, bien que les salaires alloués (1'600 fr. mensuels) se situent en dessous des tarifs usuels.

### **Le malaise des salariées**

Ces bas salaires résultent bien sûr du manque d'argent chronique de l'association, mais ils s'expliquent aussi par l'histoire d'un mouvement issu du bénévolat. Ce n'est que par nécessité que l'on a engagé des salariées. Mais en 1984 déjà le gros du travail est réalisé par des salariées, pour la plupart formées au travail social et désireuses de voir leur travail reconnu sur le plan économique également. Sans compter qu'elles sont contraintes de boucler leurs fins de mois avec d'autres activités, source de grande fatigue.

Le malaise apparaît dans l'interview de deux d'entre elles : « De toute manière, on fait toujours des heures en plus. On ne peut plus se le permettre, on n'en a plus envie non plus, parce que la qualité de notre travail dépend quand même de notre salaire. C'est inévitable. La moitié des femmes qui sont ici travaillent ailleurs parce qu'elles n'arrivent pas à

---

<sup>51</sup> « Charte pour les pensionnaires de l'appartement », *Solidarité Femmes en détresse*, sans date. Chaque femme paye 285 fr. de loyer et 10 fr. de participation assurance ménage. Archives *Solidarité Femmes*.

tourner. Donc ça fait qu'elles sont surchargées et qu'en fait au bout d'un moment tu es stressée, tu en as marre »<sup>52</sup>. Par la force des choses, même si « idéologiquement on ne voudrait pas (le) devenir (...) petit à petit c'est une institution sociale qui s'installe ».

---

<sup>52</sup> Document Interview avec des travailleuses de *Solidarité Femmes en détresse* Genève, 1985. Archives Solidarité Femmes.

## L'institutionnalisation (1986 – 2001)

### Naissance de « Solidarité Femmes »

En 1986 *Solidarité Femmes en détresse* change de nom et devient *Solidarité Femmes*. « Le terme détresse suggère par trop l'image d'une femme victime et figée dans son malheur », alors que le mouvement souhaite « promouvoir l'image d'une femme autonome, active et décidée à résoudre ses problèmes et met l'accent sur la Solidarité »<sup>53</sup>. Une solidarité comme alternative à la violence et à la souffrance vécues dans l'isolement. En conséquence le collectif ne peut pas être mixte. En effet, « il serait difficile d'envisager une aide masculine, toute objective soit-elle, dans le collectif et vis-à-vis des femmes hébergées sans perturber soit un comportement soit une analyse de ressenti entre femmes... »<sup>54</sup>.

Tout aussi logiquement, *Solidarité Femmes* ne veut prêter assistance qu'aux femmes : « Nous refusons les hommes violents dans nos locaux. Pourquoi ? Ce ne serait pas correct, nous prenons ouvertement parti pour la victime. Ne mélangeons pas les rôles, nous ne sommes pas un office de conseils conjugaux ! » explique en 1997 Michèle Gigandet<sup>55</sup>. Même si au fil des années *Solidarité Femmes* s'est entièrement professionnalisée et que ses références théoriques se sont étoffées, le féminisme reste un élément central.

En 1988, l'équipe est composée de neuf permanentes, toutes salariées et à temps partiel (sept travailleuses sociales, une psychologue, une

---

<sup>53</sup> Rapport de stage de Véronique Froidevaux, juillet 1990. Archives *Solidarité Femmes*.

<sup>54</sup> Rapport de stage de Maud Fornerod, août 1987 - février 1988. Archives *Solidarité Femmes*.

<sup>55</sup> *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne*, « En vingt ans, aucun homme n'est entré à *Solidarité Femmes* et n'y entrera jamais ! », mardi 29 juillet 1997.

secrétaire) et deux stagiaires. Afin d'améliorer la gestion de l'association et d'assurer un meilleur suivi des femmes hébergées, l'équipe revoit sa méthode du travail. Chacune prend en charge, en plus des permanences, une partie des tâches administratives et du travail politique. Pour ce qui est des entretiens hebdomadaires, chaque femme victime est confiée à une seule et même permanente.

L'aspect collectif est toutefois maintenu. Tous les mardis matin dans un colloque, chaque permanente rend compte de la situation et de l'évolution des femmes victimes dont elle s'occupe, permettant au collectif de rechercher conjointement les meilleures solutions. Ces colloques permettent aussi de faire le point sur les questions de gestion et d'organisation.

Les permanences téléphoniques sont assurées sept jours sur sept et requièrent un engagement très important de la part des collaboratrices. Les demandes varient beaucoup, allant des appels à l'aide à la simple quête d'informations. Elles requièrent une grande qualité d'écoute mais aussi des connaissances juridiques et du réseau social genevois. Dans les situations de détresse, on essaie toujours d'amener la femme à rencontrer l'une des travailleuses de l'association. En cas d'urgence, un rendez-vous est immédiatement fixé à l'arrêt de bus le plus proche de son domicile. Un hébergement peut être proposé le jour même pour autant que le foyer n'affiche pas complet.

### **L'hébergement reste prioritaire**

En juin 1990, constatant que l'animation et l'activité dans la maison ne favorisent pas la tranquillité nécessaire aux travaux administratifs – comptabilité et recherche de fonds notamment – l'association transfère l'administration à la Servette, où elle pratique encore l'hébergement

« de deuxième étape ». Ce dernier, trop difficile à gérer, est toutefois abandonné quelque mois plus tard et le lieu est transformé en bureau d'accueil. A cette occasion l'association crée son premier poste purement administratif, occupé par Elisabeth Rod-Grangé, qui dès lors personnifie tout naturellement *Solidarité Femmes* à l'extérieur.

Grâce à l'ouverture du bureau de la rue de la Servette, partagé avec *Viol Secours* jusqu'en 1998, de plus en plus de femmes profitent des trois permanences hebdomadaires pour venir consulter l'association. Mais la demande est tellement forte qu'à partir de 1995, les entretiens se font sur rendez-vous. Cela étant, l'hébergement reste central dans l'action de *Solidarité Femmes*. Les consultations ont le plus souvent pour objectif de préparer un hébergement. Comme l'explique Béatrice Cortellini, « on pensait à ce moment-là qu'il n'était pas nécessaire de suivre les femmes très longtemps, que la solution était qu'elles viennent en hébergement, même pour quelques jours seulement. Nos consultations ne débouchaient pas sur un long suivi. (...) On pensait au contraire qu'il fallait qu'elles viennent plusieurs fois, qu'elles fassent des allers-retours, et qu'ainsi ça irait de mieux en mieux chez elles et qu'elles n'auraient plus besoin de revenir. Ou alors ça empirerait et à un moment donné elles allaient se séparer définitivement de leur conjoint ». De ce fait, jusque dans les années 2000, *Solidarité Femmes* héberge de très nombreuses femmes pour de courts séjours.

### **La sécurité des femmes et des collaboratrices mise en danger**

En l'espace d'une année quatre épisodes de sécurité graves se déroulent au sein du foyer. Le 7 juillet 1993 un mari fait intrusion avec un objet suspect et menace de tout faire sauter ; le 16 septembre de la même année, deux enfants hébergés avec leur mère au foyer sont enlevés ; le 6 juin 1994, une tentative de meurtre contre une femme est déjouée sur la voie publique ; le

10 mai de la même année enfin une tentative similaire se déroule devant le foyer Arabelle, en présence d'une collaboratrice de *Solidarité Femmes*. Trois collaboratrices de l'association sont menacées dans leur intégrité physique lors de ces événements, et deux d'entre elles se retirent « suite à des chocs émotionnels profonds vécus lors de ces agressions »<sup>56</sup>.

L'association s'adresse à la police pour se faire conseiller une meilleure protection du foyer. Elle sollicite par ailleurs de la part de la Ville un nouveau lieu d'hébergement, pour en assurer à nouveau la confidentialité. Cette requête n'aboutissant pas, l'association pose en mars 1995 des fers aux fenêtres du rez-de-chaussée et un système d'alarme aux étages. Elle prend enfin contact avec le Procureur général pour exprimer son inquiétude.

Suite à ces événements, un Groupe de coordination inter foyers d'hébergement d'urgence est mis sur pied début 1995 avec Arabelle, Le Pertuis et L'Etape. Son objectif, rechercher des dispositifs à mettre en place pour assurer la sécurité des usagères et définir des procédures communes pour coordonner les pratiques. Ce groupe, auquel adhèrera Le Cœur des Grottes, est encore en activité aujourd'hui.

### **Début du suivi psychologique**

Même si l'hébergement reste l'activité principale de l'association, le soutien psychologique fait son apparition. Chaque femme est suivie par une travailleuse sociale, qui l'accompagne dans l'analyse de sa situation. Puis, à partir de 1986, l'association propose un suivi psychologique aux femmes hébergées. Et en 1988 *Solidarité Femmes* met sur pied au foyer des « groupes de soutien et de partage » co-animés par une psychologue et

---

<sup>56</sup> Lettre de 9 février 1995 au Procureur général, Bernard Bertossa. Exposé des faits dans les premiers paragraphes de la lettre.

une travailleuse sociale. Une fois par semaine toutes les femmes partagent ainsi leurs expériences, pour favoriser la communication entre elles, mais aussi prendre conscience des mécanismes de la violence et de ses effets.

L'année suivante, l'association commence à proposer des soutiens psychosociaux aux femmes hébergées et à celles qui ont quitté le foyer, qu'elles retournent vivre avec leurs conjoints ou pas. C'est le début du suivi post hébergement qui va devenir partie intégrante des prestations offertes par l'association. En effet, après la vie communautaire au foyer, le nouveau départ peut s'avérer difficile. Un soutien hebdomadaire les reconforte et leur permet de renforcer l'acquis. Ce suivi est d'abord proposé pour trois mois, mais en 1995 déjà on envisage des périodes plus longues si nécessaire.

### **Les enfants ne sont pas épargnés**

Depuis fin 1986, l'équipe a par ailleurs décidé d'accorder une attention particulière aux enfants. En effet, le contact avec ces derniers montre qu'ils ne sont jamais épargnés par la violence conjugale, qu'ils sont fragilisés par la situation relationnelle de leurs parents. Cela se manifeste « par des problèmes de comportement ou de communication, des difficultés d'apprentissage, des troubles physiques ou encore la pauvreté des relations avec les enfants du même âge »<sup>57</sup>. Et puis, « la différence fondamentale de la situation des enfants par rapport à celle des mères est que celles-ci sont actives, elles prennent leur situation en main, alors que les enfants ne font que la subir »<sup>58</sup>.

---

<sup>57</sup> Béatrice Cortellini, Anne Lanfranchi et Elisabeth Rod, *L'invisible éléphant*, p. 4, publication de *Solidarité Femmes*, 1997. Archives *Solidarité Femmes*.

<sup>58</sup> Rapport *Solidarité Femmes*, « A partir de la situation des enfants », 22 décembre 1990. Archives *Solidarité Femmes*.

Mais au début, la prise en charge spécifique des enfants ne va pas de soi. Le soutien de l'équipe n'est pas unanime, puisque la priorité et l'urgence doivent aller aux femmes. Ce n'est par exemple qu'après de longues discussions que les réticences d'héberger des enfants adultes de femmes victimes sont surmontées. Guylhaine Teyssier, s'inspirant de ce qu'elle a vu au Québec, ainsi que Daniela Cavadini, font œuvre de pionnières dans la prise en charge des enfants, avec le soutien d'Elisabeth Rod-Grangé, qui voit là une opportunité de trouver des fonds de soutien. Des groupes de parole sont créés pour les enfants, puis un après-midi par semaine l'association leur propose un « espace-temps » récréatif pour « apprendre à les connaître dans un cadre de loisirs, en dehors des situations de stress »<sup>59</sup>. Puis en 1992, avec l'arrivée d'Anne Lanfranchi, *Solidarité Femmes* met en place un programme spécifique et durable pour les enfants, en complément de l'activité principale d'aide aux femmes victimes. C'est un tournant dans l'association : « L'enfant est pris en compte en tant que personne et la femme non seulement pour elle-même, mais aussi en tant que mère »<sup>60</sup>.

## Les consultations plutôt que l'hébergement

L'équipe mère-enfant ressent bientôt la nécessité de suivre les enfants après l'hébergement, et « comme ils ne pouvaient pas revenir tout seuls, les mamans revenaient aussi » se souvient Béatrice Cortellini. C'est ainsi qu'« on a commencé à proposer aux femmes qui avaient été en hébergement avec leurs enfants de revenir pour des consultations. Et petit à petit, on s'est aperçu que revenir en consultation était important pour les femmes sans enfants aussi. C'est donc pour le post hébergement que l'on a développé la consultation ».

---

<sup>59</sup> *Ibidem*.

<sup>60</sup> Rapport annuel de *Solidarité Femmes*, 1992. Article d'Anne Lanfranchi et Guylhaine Teyssier, « Les enfants ».

En 1999-2000, une partie de l'équipe propose de mettre en place un vrai centre de consultation. C'est une nouvelle conception du travail, à laquelle les plus anciennes de l'association s'opposent. Pour elles, il faut au contraire agrandir le foyer, voire même en ouvrir un autre. Mais la majorité se détermine en faveur du centre de consultations ambulatoires.

Pour le mettre en place il faut toutefois des subventions supplémentaires. Un projet expliquant la nouvelle orientation de *Solidarité Femmes* est présenté à l'Etat. Béatrice Cortellini, qui a participé à son élaboration, le résume ainsi: «Le cœur de notre métier est d'accompagner et non seulement d'héberger». En défendant ce projet devant Guy-Olivier Segond, l'équipe souligne que d'autres foyers d'accueil vont s'agrandir, en particulier le Cœur de Grottes qui a déjà doublé le nombre de ses chambres. Que donc d'autres structures du réseau vont répondre au besoin en hébergement, alors qu'une seule institution, *Solidarité Femmes*, propose des consultations. Une fois encore, Guy-Olivier Segond croit au projet. Résultat, les subventions allouées à l'association sont multipliées par deux, ce qui permettra en 2002 à *Solidarité Femmes* d'ouvrir un nouveau centre de consultation à la rue de Montchoisy.

### **L'autogestion mise en cause**

Jusqu'en 2001, bien que perturbée par l'arrivée de professionnelles sans conviction féministe particulièrement marquée, l'association garde son fondement idéologique et maintient un langage imprégné de féminisme. Dans ses réflexions internes, *Solidarité Femmes* considère la violence conjugale comme un phénomène à la fois social et individuel, «social en ce qu'il s'inscrit dans les relations structurelles d'inégalité entre hommes et femmes, individuel car il relève de la relation entre

deux individus particuliers, sur fond de leurs histoires personnelles»<sup>61</sup>. Solidarité ne signifie pas seulement entraide, affirme-t-on en 1997, mais aussi sentiment d'appartenance au groupe discriminé des femmes. Dès 2001, la vision change : l'association devient une institution spécialisée dans la prise en charge de femmes victime de violence conjugale.

Par ailleurs, le travail en autogestion est remis en cause. Pour s'assurer le soutien des pouvoirs publics à l'avenir, il importe de conférer à l'association une image plus structurée. Soucieuse enfin d'améliorer le partage du travail, une majorité de l'équipe impose la création d'un comité de gestion externe, appelé à « jouer le rôle directeur dans les options générales de l'association, appuyer l'équipe à plusieurs occasions délicates, travailler à la clarification du rôle « engagé » des professionnelles »<sup>62</sup>. En désaccord avec ces décisions, les plus anciennes de l'équipe démissionnent. Cette crise ouvrira une nouvelle étape pour l'association.

## Evolution du contexte juridique et politique

Parallèlement à ces évolutions internes, des changements se produisent dans la société, et les pouvoirs publics deviennent acteur de la lutte contre la violence conjugale. Après l'acceptation par le peuple suisse de l'article constitutionnel consacrant l'égalité en droit entre femmes et hommes, le 14 juin 1981, le Grand Conseil doit dresser un inventaire des inégalités juridiques de la législation genevoise et entreprendre les modifications nécessaires pour respecter le nouvel article constitutionnel. En 1987 la Constitution genevoise est modifiée. Dans son article 2A, elle consacre désormais elle aussi le principe d'égalité en

---

<sup>61</sup> *L'hébergement des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants à SF Genève*, novembre 1997, document interne. Archives *Solidarité Femmes*.

<sup>62</sup> Rapport annuel *Solidarité Femmes* 2004.

droit entre hommes et femmes. Conséquence directe et immédiate, la création du Bureau de l'égalité à Genève, avec lequel *Solidarité Femmes* entretient une relation privilégiée dès la première heure. Ainsi, en 1989 et en collaboration avec le Bureau de l'Egalité et *Viol Secours*, *Solidarité Femmes* organise un colloque sur les violences conjugales et sexuelles. A cette occasion les trois partenaires éditent une brochure : « Violences conjugales : quelles perspectives? ».

En janvier 1993 entre en vigueur la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). Et un an plus tard, en janvier 1994, le centre genevois de consultation LAVI ouvre ses portes avec mission de fournir une aide aux victimes de violences (sur les plans médical, psychologique, social, etc.) et de donner des informations et des conseils aux victimes en général. *Solidarité Femmes* s'est intéressée très tôt, dès 1991, à la mise en application de la LAVI, avec pour objectif notamment d'amener la police et la magistrature à reconnaître leurs responsabilités en matière de prévention et de lutte contre la violence conjugale. Et en 1992, l'association participe au sein du Bureau de l'Egalité à l'élaboration d'un cours de formation ad hoc, puis d'une session destinée aux cadres de la police romande et tessinoise. Cette collaboration va se développer encore par la suite.

En 1995, à la demande de *Solidarité Femmes*, l'Etat de Genève met sur pied un groupe de réflexion, « Prévention et maîtrise de la violence conjugale ». Créé sous l'égide du Département de Justice et Police, il est piloté par le Bureau de l'égalité. Il se donne pour tâche d'élaborer « une plate-forme de recommandations et d'actions à l'intention des autorités politiques »<sup>63</sup>. Cette mission spécifique est nouvelle pour Genève,

---

<sup>63</sup> Rapport du groupe de travail « Prévention et maîtrise de la violence conjugale », mandat octroyé par M. Gérard Ramseyer, Conseiller d'Etat chargé du Département de Justice, Police et des Transports, Genève, juin 1997.

puisqu'jusqu'alors la violence conjugale était intégrée dans la problématique plus large de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

*Solidarité Femmes* prend part aux travaux du groupe « Maîtrise et prévention de la violence conjugale » avec d'autres associations et, cette même année 1995, elle participe à la fondation du Regroupement d'Associations Privées genevoises (RAP), constitué par des associations actives dans le domaine psychosocial (accueil, hébergement, accompagnement psychologique et social, information et insertion socioprofessionnelles des personnes en difficulté et/ou vivant avec un handicap). Il s'agit de constituer un interlocuteur commun face à l'Etat et d'instaurer avec lui les bases d'un partenariat<sup>64</sup>, pour défendre le travail associatif et le professionnalisme des prestations sociales offertes par les associations, ainsi que promouvoir une politique sociale cohérente entre le Canton et les Communes. Dans ce réseau, *Solidarité Femmes* est devenue une référence dans son domaine d'intervention et sa priorité consiste à consolider et à étendre la coopération avec des partenaires.

## **Sensibiliser le public, les professionnels**

Outre les pôles d'activité déjà évoqués – la consultation, l'hébergement, l'insertion dans le réseau social – l'association en développe un de plus, tout aussi important : l'information et la sensibilisation du public. Ne serait-ce que pour que les femmes victimes ne se sentent plus seules et qu'elles sachent où s'adresser pour se faire aider. Une des premières publications de *Solidarité Femmes*, un feuillet réunissant les témoignages

---

<sup>64</sup> En mai 2012 le RAP (Regroupement d'Associations privées) fusionne avec la FARGO (Fédération d'associations pour l'action sociale). Un nouveau groupe se fonde sous le nom de CAPAS (Collectif d'associations pour l'action sociale), avec les mêmes objectifs.

de cinq femmes hébergées au foyer, *Echos de femmes*<sup>65</sup>, poursuit ce but. Ces femmes racontent leur vécu et elles expliquent la violence conjugale avec leurs mots. Comme l'indique le feuillet, « ces paroles, jaillies du cœur, en disent plus qu'un discours élaboré ».

L'information est aussi dirigée vers le public en général, comme en témoigne notamment la brochure de l'association *Violences conjugales : quelles perspectives ?*, publiée en 1989. En effet « la violence conjugale n'est pas seulement l'affaire des victimes, elle concerne chacun. Les femmes battues peuvent être nos voisins, amies ou parentes »<sup>66</sup>. Comme le note Jeanne-Marie Deschenaux, « il faut réveiller notre indifférence »<sup>67</sup>.

Enfin, l'association s'adresse aux professionnels sociaux et médicaux qui, toujours plus nombreux, la contactent pour savoir comment aider au mieux les femmes victimes. En 1992 l'association publie un « Petit guide pratique » à l'usage de ces professionnels. Il détaille les mesures de protection possibles : dépôt de plainte, carte de protection, établissement de certificats médicaux, abandon du domicile conjugal, etc.

Par ailleurs, *Solidarité Femmes* contribue à des formations à l'École d'infirmières et à l'Hospice général. D'autres interventions auprès des institutions et services divers se multiplient au fil des années, servant aussi à légitimer l'action de l'association. Notons par exemple l'intervention dans le débat « Violence contre les femmes dans les médias », en 1999 à la Comédie de Genève, et la participation au colloque « Violences à

---

<sup>65</sup> *Echos de femmes*, feuille d'information de *Solidarité Femmes* Genève, 1991. Archives *Solidarité Femmes*.

<sup>66</sup> Propos de *Solidarité Femmes* transcrits dans le journal *La Suisse*, 9 mai 1990 : « Campagne nationale de prévention « Guerre à la violence conjugale ! » ».

<sup>67</sup> Entretien avec Jeanne-Marie Deschenaux, lors de la Campagne nationale de prévention de la violence conjugale, 9 mai 1990.

l'égard des femmes: le rôle des professionnel-les de la santé » en 2000. Pour nourrir ces réflexions, l'association s'efforce enfin de se tenir au courant d'une recherche toujours plus abondante sur le phénomène de la violence conjugale.

La contribution la plus remarquable de *Solidarité Femmes* à l'information des femmes victimes est une brochure coéditée en 2000 avec le centre LAVI et le Service pour la promotion de l'égalité à Genève. « La violence est inacceptable. Violence conjugale, que faire ? » est diffusée à plus de 30'000 exemplaires et est rééditée en 2001 et 2004.

### **Anniversaires et campagnes nationales**

La célébration du dixième anniversaire de l'association, en 1987, est elle aussi conçue comme une invitation à « discuter, échanger, nous interpeller... » sur la violence faite aux femmes: « Ça fait dix ans déjà que nous nous confrontons à sa non-reconnaissance et à sa banalisation. Nous nous sommes battues pour obtenir de l'argent, nous résistons à l'institutionnalisation et nous sommes toujours là ! Mais le problème des femmes maltraitées reste le même, nous ne finissons pas d'en découvrir l'ampleur »<sup>68</sup>. La fête s'achève par un concert et un bal, mais la journée est studieuse: ateliers sur l'exploitation sexuelle des femmes, le harcèlement sexuel et la difficulté des femmes maltraitées à refaire leur vie; débat public pour mettre en lumière les lacunes du système juridique et social et élaborer des propositions et des revendications à adresser aux pouvoirs publics. Un programme qui illustre bien l'engagement idéologique des travailleuses de *Solidarité Femmes* à la fin des années 1980.

---

<sup>68</sup> Affiche d'information/invitation à la fête des 10 ans de la création de *Solidarité Femmes*, paroisse de la Servette, 7 novembre 1987. Archives *Solidarité Femmes*.

Du 7 au 21 mai 1990, en lien avec l'organisation faîtière qui regroupe 11 associations similaires à travers le pays, on lance une Campagne nationale de prévention de la violence conjugale, pour « lever le tabou qui entoure la violence conjugale et briser le silence dans lequel les femmes victimes de violence sont enfermées »<sup>69</sup>. A Genève, l'affiche de la campagne est placardée dans toute la Ville, notamment dans les bus. Elle représente une photo de famille, avec un homme à l'air charmant et le titre: « Sociable et si prévenant... pourtant il bat sa femme en toute impunité ». Et ce commentaire: « Le respect de la vie privée ne doit pas permettre que la famille soit le seul lieu qui échappe à la loi ».

Déplorant une fois de plus « l'absence de politique de concertation de la part de nos autorités car nous en sommes seulement au stade des résolutions », l'association profite de l'occasion pour demander aux pouvoirs publics à la fois un soutien financier plus conséquent et une révision de la législation pénale et civile, car elle ne contient encore aucune disposition spécifique aux violences conjugales.

A la recherche d'autres soutiens, *Solidarité Femmes* n'hésite pas à demander l'appui de personnalités internationalement reconnues. Ainsi, le 17 mai 1994 la soprano Barbara Hendricks participe à un déjeuner débat organisé par l'association à l'Hôtel Métropole, pour faire connaître le travail de *Solidarité Femmes* et récolter des fonds<sup>70</sup>.

Trois ans plus tard, l'association décide de fêter le 20<sup>e</sup> anniversaire de sa création « sous le signe de l'ouverture » en jetant « un pont entre

---

<sup>69</sup> Dossier de presse, « Campagne nationale de prévention de la violence conjugale (7 au 21 mai 1990) ». Archives *Solidarité Femmes*.

<sup>70</sup> Dossier organisation de la manifestation: affiches, cartons d'invitation, articles presse, précisions sur le rencontre, etc. Archives *Solidarité Femmes*.

son champ familial et d'autres acteurs de la vie genevoise », car « l'aide directe aux victimes ne peut être dissociée de la sensibilisation du public à ce phénomène social et à ses conséquences »<sup>71</sup>. *Solidarité Femmes* demande à 33 artistes ainsi qu'à une classe de l'École des Arts décoratifs d'exposer des œuvres sur le thème de la violence conjugale dans quatre galeries d'art. Pendant un mois se succèdent d'autres prestations encore sur le même thème. Un spectacle de cabaret, « Quand on vous aime comme ça », par la Compagnie du Pied Levé; une improvisation de musique et danse par la compagnie L'invisible Trio; un atelier aux Pâquis par un spectacle théâtral d'enfants et d'adolescents; et finalement un cycle de films au Centre d'art CAC Voltaire. Il s'agit d'interroger d'autres sensibilités, les inviter à dévoiler d'autres éclairages et d'autres façons de dire, c'est-à-dire « d'élargir notre vision et de faire partager cet élargissement à un public auquel nous n'avons peut-être pas accès par nos manifestations habituelles »<sup>72</sup>.

Dans la même ligne, l'association appuie la campagne nationale de sensibilisation menée en 1997 par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité, « Halte à la violence contre les femmes dans le couple ». Coïncidant avec les résultats de la première enquête nationale sur la violence envers la femme dans le couple<sup>73</sup> et à l'aide de matériel d'information (affiches, spots TV, dépliants plurilingues, cartes postales, deux CD, page Internet, spots de cinéma, émissions sur RSR Couleur 3 et nombreuses

---

<sup>71</sup> « Regards d'artistes sur la violence conjugale. Projet de publication », Genève, janvier 1998. Archives *Solidarité Femmes*.

<sup>72</sup> Lettre à M. Guy-Olivier Segond, Conseiller d'Etat, du 8 septembre 1997. Concerne : financement de la manifestation pour le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'association. Archives *Solidarité Femmes*.

<sup>73</sup> L. Gillioz, J. De Puy, V. Ducret, *Domination et violence envers la femme dans le couple*, Payot Lausanne 1997. La Campagne est impulsée par la conseillère fédérale Ruth Dreifuss.

manifestations régionales et locales), cette campagne expose la violence des hommes à l'égard des femmes dans le couple et montre son ampleur.

*Solidarité Femmes* se réjouit de l'initiative fédérale, convaincue de l'efficacité de ces campagnes pour «alerter tous les acteurs de la gravité de cette violence, et poser un interdit. En effet, la société a une attitude trop tolérante envers la brutalité contre les femmes, dont on parle souvent sur le ton de l'humour. Le fait de dénoncer la violence contribue à changer les mentalités»<sup>74</sup>.

En outre la campagne fait sortir de l'anonymat des femmes qui jusqu'alors ne sollicitaient que peu *Solidarité Femmes*, à savoir celles qui subissaient la violence conjugale depuis de longues années sans en parler<sup>75</sup>. L'arrivée de cette nouvelle catégorie de femmes provoque une réflexion au sein de l'association et contribue à la décision de centrer l'action sur l'assistance psychologique. Ce tournant prendra toutefois du temps à se concrétiser, grâce à l'ouverture du Centre de consultation de la rue de Montchoisy en 2002.

---

<sup>74</sup> Propos d'Elisabeth Rod-Grangé, coordinatrice de *Solidarité Femmes*, dans le *Journal de Genève*, 8 mai 1997. Article de Patricia Briel.

<sup>75</sup> Baudet Carine, Hermann Gregory, *Solidarité Femmes*, Université de Genève FPSE, avril 1998. Archives *Solidarité Femmes*.

## **De « Solidarité Femmes » à « AVVEC » (2002 – 2017)**

Les statuts adoptés en mars 2001 consacrent une transition importante dans l'organisation du mouvement. La gestion collective mise en place et défendue depuis le début est abandonnée et les attributions du comité sont plus clairement définies. Entre autres, c'est lui qui administre l'association et la représente vis-à-vis de tiers, qui recherche des moyens financiers et approuve le budget, qui engage et licencie les membres de l'équipe professionnelle. Les statuts explicitent aussi le rôle de l'équipe, qui « définit, en concertation avec le comité, la politique et le programme d'activités de l'association ». Les cahiers des charges des professionnelles sont définis par l'équipe mais doivent être approuvés par le comité. Deux représentantes de l'équipe siègent au comité, mais bientôt leur voix ne sera plus que consultative. Comme l'explique Béatrice Cortellini, « il fallait un comité non salarié pour pouvoir bénéficier des subventions de l'Etat ».

En même temps, on décide de créer un poste de coordinatrice. Elisabeth Rod-Grangé, administratrice depuis 1990, est choisie et occupera le poste jusqu'à sa retraite en 2009. Sa première mission consiste à rechercher les personnes qui composeront le comité, si possible dans des domaines divers. Comme l'explique Béatrice Cortellini, « nous ne recherchions pas des compétences du terrain, nous les avions à l'interne et nous engageons des superviseurs extérieurs. Nous avons en revanche besoin de personnes qui avaient des réseaux de connaissances, qui étaient expertes en communication ou en politique ».

Ces transformations entraînent des mutations dans l'équipe. Deux des cinq permanentes, parmi les plus anciennes, désapprouvent les décisions majoritaires et démissionnent. D'autres au contraire voient les avantages du changement. Corinne Lequint Akerib par exemple explique qu'elle aime l'associatif, mais « bien qu'il soit riche d'apprendre à t'occuper de tout, à un

moment donné la polyvalence peut fatiguer. Tu ne sais pas qui fait quoi, tu dois t'occuper de tout, tout en résolvant tes trucs à toi ». Anne Lanfranchi confirme que « ça a été reposant de ne plus être responsable de tout ».

### **Importance croissante de la consultation**

En 2002, l'augmentation des subventions de l'Etat et la mise à disposition par la Ville de Genève du centre de la rue de Montchoisy poussent l'association à revoir sa méthode de travail. Béatrice Cortellini se souvient des discussions: « Est-ce qu'on va faire deux équipes? Une pour s'occuper du foyer, l'autre pour les consultations? Finalement, on a préféré que tout le monde fasse un peu de tout. Puisque les femmes hébergées passaient forcément en consultation, chacune pouvait se tenir au courant et continuer à suivre les femmes dont elle s'occupait. »

L'hébergement, historiquement la prestation la plus importante de l'association, ne devient qu'une activité parmi d'autres. Le travail s'organise de plus en plus autour de la consultation. Certaines femmes victimes passent par des groupes de parole, d'autres par des consultations mère-enfant, d'autres encore par l'hébergement, mais toutes sont suivies en consultation.

L'aide directe consiste à « travailler avec les usagères, quels que soient la forme<sup>76</sup> et le stade de la violence, en vue de réduire la dangerosité de leur situation et d'élaborer des stratégies de protection, de les rétablir dans leur dignité et leurs liens sociaux »<sup>77</sup>. Il s'agit donc d'évaluer les situations, d'informer les femmes victimes de leurs droits et des

---

<sup>76</sup> Le travail de *Solidarité Femmes* s'effectue quels que soient les types de violence, verbale, psychologique, économique, physique ou sexuelle.

<sup>77</sup> Présentation *Solidarité Femmes*. Formation UMUS, septembre 2004. Archives *Solidarité Femmes*.

ressources du réseau, de leur proposer un soutien psychosocial et psychothérapeutique. L'association propose également un soutien à la relation mère-enfant et, si nécessaire, héberge les femmes et leurs enfants.

## **Les Rencontres de Montchoisy**

A partir de juin 2002 les *Rencontres de Montchoisy* offrent un lieu ouvert et convivial pour les femmes et leurs enfants, un moment de socialisation autour d'un repas. Au début cette activité est proposée aux femmes en post hébergement, mais quelques mois plus tard elle est ouverte aussi aux femmes en consultation.

Les *Rencontres*, animées par trois professionnelles, proposent aux participantes des idées de sorties, de manifestations, etc. Ces « coups de cœur » sont choisis pour leur gratuité et/ou leur originalité. Puis, autour d'un repas, les femmes discutent entre elles de ce qui les intéresse : recherche d'appartement, éducation des enfants, histoires de vie. Ces rencontres sont très appréciées pour les liens qu'elles créent avec l'équipe et pour les occasions qu'elles représentent de sortir de l'isolement, comme le démontre en 2009 un sondage des femmes sur la pertinence des activités qui leur sont proposées<sup>78</sup>.

## **Le foyer d'hébergement**

Contrairement à d'autres foyers, celui de l'association ne pratique pas l'accueil d'urgence. C'est après consultation que l'équipe propose à certaines femmes de s'installer au foyer. L'hébergement, dans un cadre protégé et rassurant, doit leur permettre, ainsi qu'à leurs enfants, de dépasser le premier moment de crise et de choc. La femme victime

---

<sup>78</sup> Flash info Comité, 11 juin 2009, Marie-Agnès Dougoud. Archives *Solidarité Femmes*.

est alors en mesure de mettre des mots sur sa souffrance, de récupérer et de développer la confiance en soi<sup>79</sup>. Le foyer a une vocation de protection.

Femmes et enfants doivent respecter les règles du foyer, pour des raisons de sécurité mais aussi de savoir-vivre, afin de préserver et de renforcer l'identité de chaque famille et de respecter les différences. L'équipe considère que la mère est le chef de la famille et, plutôt que de s'y substituer, elle cherche à la renforcer.

La présence de membres de l'équipe psychosociale est assurée en permanence. Elles animent les activités de groupes hebdomadaires (gestion, groupes de parole, apéro) ainsi que des entretiens individuels ou familiaux. L'isolement étant l'une des caractéristiques de la violence conjugale, l'hébergement doit aussi aider les femmes victimes à consolider leurs acquis relationnels et leur capacité à régler les aspects pratiques de leur existence. Après leur départ du foyer (les séjours durent six mois au maximum), les femmes peuvent bénéficier d'une prise en charge post hébergement si elles le désirent.

### **Entretiens mère-enfants**

Le programme dédié aux enfants hébergés est enrichi par l'équipe et développé au fil des années, pour aboutir notamment aux « entretiens mère-enfant(s) », réunions avec une ou deux professionnelles pour une discussion et des jeux. Les thèmes abordés sont proposés par les mères. Par exemple les conséquences de la violence pour l'enfant, la manière dont il vit la séparation, les conflits d'autorité, etc. Il s'agit de donner aux

---

<sup>79</sup> Document interne, *Fondements de Solidarité Femmes : valeurs, éthiques et philosophie*, mai 2001. Archives *Solidarité Femmes*.

enfants un espace pour exprimer leurs préoccupations et leur anxiété par rapport à la situation de violence au sein du couple parental.

Cependant l'équipe continue de proposer des activités réservées aux enfants: les sorties estivales, les après-midis récréatives hebdomadaires, destinées à faire retrouver à chaque enfant « les plaisirs de son âge, de redéfinir son rapport aux adultes et de se familiariser avec l'anticipation »<sup>80</sup>.

## Le réseau social

L'importance d'intégrer le réseau social genevois n'a pas échappé à *Solidarité Femmes*, qui en 1995 déjà a participé à la fondation du RAP (Regroupement d'associations privées genevoises), interlocuteur commun vis-à-vis des autorités. L'association est également membre du Groupe inter foyers et du Réseau Femmes, qui regroupe Aspasie, l'Association des familles monoparentales AFM, Camarada, F-information, Lestime, Viol-Secours, SOS Femmes et Voie F, toutes des associations subventionnées qui offrent des prestations directes et complémentaires aux femmes. *Solidarité Femmes* enfin siège à la Commission consultative du Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes depuis sa création en 1987.

Ce travail de réseau et de collaboration avec les institutions de l'Etat s'élargit en 2004. *Solidarité Femmes* s'associe au centre LAVI de Genève pour des séances collectives d'information destinées aux femmes victimes

---

<sup>80</sup> Béatrice Cortellini, Anne Lanfranchi, Béatrice Villacastin et Elisabeth Rod-Grangé, « Miroir dis moi... La prise en charge des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants sous l'angle de la relation mère-enfant », 2004, publication *Solidarité Femmes*.

de violence conjugale. Ces séances visent notamment à faire connaître les nouvelles lois concernant la violence conjugale et à transmettre des règles de comportement dans les situations critiques.

Il faut dire que les choses bougent sur le plan légal. En 2004, le Code pénal suisse introduit la poursuite d'office de certaines infractions lorsqu'elles sont commises dans le cadre d'une relation de couple. En 2005, le canton de Genève se dote d'une loi sur les violences domestiques. En 2007, la Confédération introduit un nouvel alinéa dans le Code civil visant à protéger la personnalité des victimes.

### **Loi genevoise sur les violences domestiques**

*Solidarité Femmes* a joué un rôle certain dans l'élaboration de la Loi sur les violences domestiques à Genève. Le groupe de travail « Prévention et maîtrise de la violence conjugale », qui en 1997 a présenté une plate-forme de recommandations et d'actions à l'intention des autorités politiques, reprend ses travaux en juin 2001 et élabore un nouveau rapport. De son côté, le Service pour la promotion de l'égalité demande à Jacqueline De Puy d'établir un concept d'intervention intégrée à Genève. Son travail va se fondre avec celui du groupe précité pour constituer la base sur laquelle le Grand Conseil va s'appuyer pour son projet de loi.

En septembre 2001, un groupe de députés présente un projet de loi au Grand Conseil « dans le cadre d'une politique de lutte contre les violences faites aux femmes »<sup>81</sup>. Il demande à l'Etat de s'engager contre la violence conjugale en améliorant les réponses institutionnelles et en favorisant la coordination. En 2002, la Commission judiciaire estime

---

<sup>81</sup> Projet de loi 8633 sur la violence conjugale, 18 septembre 2001.

toutefois que « le projet ne répond pas à l'ensemble de la problématique » et souhaite l'élargir à toutes les violences domestiques. Comme l'indique la députée Ariane Wisard, le fait que le projet de loi « s'adresse principalement aux femmes victimes n'a pas plu (...) A chaque séance certains se sentaient obligés de rappeler que les hommes peuvent également être battus (...) Certains commissaires ont préféré le terme de violence domestique à celui de violence conjugale, pourtant usité par la plupart des professionnels »<sup>82</sup>.

*Solidarité Femmes*, à l'instar des autres organisations membres du groupe de travail « Prévention et maîtrise de la violence conjugale », est consultée sur le projet de loi. L'association en salue l'existence, tout en ajoutant : « Il est cependant regrettable que le projet vise l'ensemble des violences commises entre personnes faisant vie commune car, si ces violences se déroulent dans un contexte en apparence commun, un examen attentif révèle de grandes disparités. La variable du mode de relation sensé régner entre les protagonistes (autorité, égalité, responsabilité, protection, assistance... essentiellement dictée par le rapport générationnel) produit des situations qui appellent des prises en charge différenciées. Il est donc indispensable que les différentes formes de violences domestiques soient identifiées, chacune devant faire l'objet d'un traitement spécifique »<sup>83</sup>. Le Centre de consultation LAVI prend une position analogue : « La notion de violences domestiques nous paraît très hétérogène. Elle englobe les phénomènes de maltraitance, tant sur enfants que sur personnes âgées, or ces groupes de victimes relèvent de problématiques différentes et font également appel à un réseau diffé-

---

<sup>82</sup> Débat sur la Proposition de motion contre la violence domestique, M 1456, séance du Grand Conseil de 14 juin 2002.

<sup>83</sup> Lettre de 29 juillet 2004, signé par Anita Cuénod, présidente et Elisabeth Rod-Grangé, coordinatrice.

rent. Par souci d'efficacité et de cohérence, nous pensons donc que c'est la violence conjugale (au sens large, c'est-à-dire entre conjoints, ex-conjoints, partenaires) qu'il faudrait cibler »<sup>84</sup>.

Finalement le Grand Conseil suit sa commission en considérant que le terme approprié est celui de violence domestique et, le 16 septembre 2005, le Canton de Genève approuve une loi portant cette dénomination. Elle amène donc un changement de définition et surtout de caractérisation : le terme violence conjugale fait référence à la violence faite aux femmes, le terme violence domestique concerne la violence intra-familiale.

### « Le Choix des possibles »

De la collaboration avec le Centre LAVI naît en 2006 une nouvelle brochure, « Le Champ des possibles ». Une nouvelle édition – « Violences conjugales : le choix des possibles » – verra le jour en 2015. Entre vulgarisation et spécialisation, la brochure est conçue pour être à la portée des personnes victimes et leur donner les informations nécessaires à se déterminer en connaissance de cause, tout en restant autonomes dans leurs choix. Mais elle se présente aussi comme un outil de travail pour l'ensemble des professionnels des domaines psychologiques, médicaux, sociaux et juridiques.

Dans la même logique de collaboration, les professionnelles de *Solidarité Femmes* prennent part à différentes opérations avec des partenaires du réseau. En 2008, elles participent à la Journée de travail et de réflexion des associations du secteur social et sanitaire, en partenariat

---

<sup>84</sup> Commentaire du projet de loi sur les violences domestiques, Centre de consultation LAVI, 22 septembre 2004.

avec l'Etat et la Ville de Genève, en vue de développer la concertation. La même année, sous la houlette du Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'adolescent, elles collaborent à une recherche concernant les effets du stress aigu sur la régulation des échanges entre mère et enfant. En 2012, *Solidarité Femmes* réalise des séances d'information sur la violence conjugale au sein d'associations partenaires à Genève (l'association culturelle kurde, l'Armée de Salut, l'EPER, groupe hispanophone, et le foyer Arabelle), ainsi que et surtout dans les CASS (Centres d'action sociale et de santé) du canton. Enfin, cette même année, un groupe de travail est mis en place entre l'association et Vires (association d'aide aux personnes ayant recours à la violence dans le cadre familial).

### **Développement des actions de sensibilisation et de communication**

En même temps que s'ouvre le Centre de Montchoisy, l'association entreprend de développer sa politique de communication et de sensibilisation. Déjà, c'est elle qui a souhaité une localisation en arcade, pour avoir pignon sur rue. Puis le Comité décide en septembre 2002 de rendre plus visibles les spécificités de l'association et la nature de ses prestations. Il s'agit aussi de développer la reconnaissance de ses compétences professionnelles (qualité du travail et des prestations) et de convaincre le grand public que « la violence conjugale est inacceptable »<sup>85</sup>.

Ce nouveau plan de communication prévoit en outre l'établissement d'un réseau dans les médias et dans le monde culturel. Objectif partiellement atteint l'année suivante déjà avec la réalisation du film *Viol conjugal, Viol à domicile* réalisé par Carole Roussopoulos et Véronique Ducret. Présenté le 18 mars 2003 au Cinéma du Grütli, le film est produit et

---

<sup>85</sup> PV Séance du Comité, 24 septembre 2002, « Objectif: définir un plan d'action pour la communication de l'association ».

diffusé par *Solidarité Femmes*, *Viol Secours* et le 2<sup>e</sup> *Observatoire*. A travers des témoignages de femmes, Carole Roussopoulos expose et dénonce la situation juridique et sociale des victimes de viol conjugal en Suisse.

### **L'association en crise**

Avec l'ouverture du centre de Montchoisy en 2002 les effectifs professionnels vont bientôt presque doubler. En effet, les progrès dans l'appréhension du phénomène de la violence conjugale engendrent une nouvelle conception du travail avec les femmes victimes, en mettant au centre le suivi en consultation. Il appert que la violence conjugale s'accompagne toujours de dénigrement et provoque chez les victimes une baisse de l'estime d'elles-mêmes. On engage donc des psychologues pour renforcer l'équipe des travailleuses sociales. Béatrice Cortellini précise : « C'était une compréhension différente du problème. Nous avons commencé à nous former en victimologie cognitive et comportementale pour nous attaquer aux conséquences de la violence ».

Deux ans plus tard l'équipe est composée de 14 collaboratrices pour 8 postes. Une équipe qui reste exclusivement féminine, « par égard au type de violences et par analogie avec les prescriptions LAVI (droit d'être reçu par des professionnels du même sexe) »<sup>86</sup>. Les subventions de l'Etat ont doublé, mais le salaire des permanentes ne bouge pas. Elles se répartissent l'argent dont dispose l'association et la plupart d'entre elles continuent d'arrondir leurs fins de mois ailleurs. Etant donné l'évolution vers un travail thérapeutique et psychosocial plus pointu et le désir de chacune de se spécialiser davantage dans son domaine, la situation devient problématique.

---

<sup>86</sup> Présentation *Solidarité Femmes*. Formation UMUS, septembre 2004. Archives *Solidarité Femmes*.

L'équipe est d'avis que l'association doit verser des salaires dignes et donc rechercher de nouvelles sources de revenu. Lors du séminaire annuel de novembre 2005, dans le cadre d'une réflexion sur le besoin de restructurer l'association et son mode de fonctionnement, l'équipe expose au comité ses difficultés internes, qui se résument « à un manque de clarté dans le partage des responsabilités et à un clivage persistant entre le groupe des collaboratrices présentes avant l'ouverture de Montchoisy et celles qui sont arrivées après »<sup>87</sup>. L'équipe fait plusieurs propositions, toutes destinées à clarifier les rôles des différentes collaboratrices. Cette réflexion n'est toutefois pas suivie d'effets.

Les choses se précipitent avec le départ à la retraite d'Elisabeth Rod-Grangé en mars 2009. *Solidarité Femmes* arrive au bout d'un cycle, c'est un moment charnière. Et c'est peu dire que la transition ne se fera pas en douceur. Premier dérapage, le comité n'a pas la main heureuse dans le choix de la nouvelle coordinatrice, dont il s'avère qu'elle n'a pas le profil adéquat pour ce poste et qui ne reste pas longtemps en fonction. Fin novembre, la crise éclate. Aussitôt cinq membres du comité constituent un « comité de crise » qui commence par auditionner toutes les professionnelles. Puis, fin 2009 et début 2010 les séances, parfois dramatiques, s'enchaînent. « C'était en effet le désastre, se souvient Laurence Ody Berkovits, et nous avons envisagé à un moment donné de dissoudre l'association, licencier tout le personnel et démissionner comme comité en bloc ! »

Au printemps, paroxysme de la crise, cinq collaboratrices parmi les plus chevronnées vont jusqu'à menacer de démissionner. Mais les discussions finissent par se poursuivre entre le comité de crise et l'équipe. Le résultat, qui change l'organisation de fond en comble, est entériné lors

---

<sup>87</sup> Message au Comité, novembre 2005. Archives *Solidarité Femmes*.

d'une séance du comité le 24 juin – non sans que l'on assiste au départ de cinq autres employées, plus nouvellement arrivées.

## **De la polyvalence à la pluridisciplinarité**

Les décisions les plus importantes de juin 2010 concernent les ressources humaines, la structure hiérarchique et la gamme des prestations.

Tout d'abord, révision complète de la politique salariale. Alors que jusqu'alors toutes étaient traitées de la même manière, les spécialisations sont désormais reconnues et valorisées. Les conditions salariales sont alignées sur celles de l'Etat, y compris les annuités. On donne aussi la possibilité de travailler à des taux d'activité variables et de poursuivre ses spécialisations. En d'autres termes, on passe d'une équipe polyvalente à une équipe pluridisciplinaire.

Ensuite, un poste de directrice est créé en lieu et place de celui de coordinatrice. Béatrice Cortellini est nommée à la fin de l'année. C'est donc la fin de l'équipe non hiérarchisée. En plus des psychologues et des travailleuses sociales, l'équipe comprendra désormais également deux secrétaires et deux chargées de la communication et de la recherche de fonds. L'institutionnalisation est ainsi parachevée. En 2017 l'équipe compte 18 collaboratrices, toutes à temps partiel, pour un équivalent plein temps de 8,3 postes.

Enfin, on innove aussi sur le plan des prestations. Avec notamment la création des permanences sans rendez-vous, en complément de la permanence téléphonique, des séances hebdomadaires d'information propres à *Solidarité Femmes* et le développement des consultations. Mais ces mesures, notamment salariales, ont un coût et imposent des choix. Ainsi un certain nombre de prestations d'ordre convivial sont sacri-

fiées, comme les *Rencontres de Montchoisy* ou les sorties hebdomadaires des enfants des femmes hébergées. Et surtout, de nouvelles ressources doivent être trouvées. En 2011, le comité engage une responsable de la communication et de la recherche de fonds. Quant aux actions de sensibilisation, elles se multiplient et se diversifient.

Une nouvelle stratégie consiste à impliquer des professionnels qui ont ou peuvent avoir un lien direct avec les femmes victimes de violence conjugale ou leurs enfants. Ainsi, en 2011, 670 employées et employés des 41 crèches de la Ville de Genève bénéficient d'une formation spécifique. Il s'agit de «développer une meilleure compréhension du phénomène de la violence conjugale, de son ampleur, de ses mécanismes et de ses impacts sur les enfants, tout en améliorant la détection des enfants vivant dans un environnement de violence conjugale et en identifiant le réseau de ressources genevois en lien avec la problématique »<sup>88</sup>. A noter que l'action auprès des professionnelles des crèches a été financée par les *100 Women in Hedge Fund*, grâce aux fonds recueillis lors de leur gala de septembre 2010.

L'année suivante le travail de sensibilisation et de formation se poursuit dans d'autres lieux, comme la Haute Ecole de Travail Social de Genève et la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation de l'Université. A relever aussi la formation que la directrice dispense à 760 gendarmes, pour leur donner des outils aptes à mieux appréhender les situations auxquelles ils sont confrontés quotidiennement.

La communication passe également par la participation et/ou l'organisation de conférences et manifestations qui permettent de faire connaître la violence conjugale et l'action de *Solidarité Femmes*, mais aussi de récolter des fonds. Entre 2012 et 2013, *Solidarité Femmes* est

---

<sup>88</sup> Rapport annuel *Solidarité Femmes* 2011, p. 5-6.

impliquée dans une conférence débat à Onex, dans la présentation des *Monologues du Vagin*, dans le gala de la Jeune Chambre internationale de Genève. Et pour clore l'année 2013 en beauté, le Genève Servette Hockey Club vend au profit de l'association son calendrier de fêtes, dans lequel les joueurs posent en petite tenue, pour atteindre un nouveau public et l'inciter à parler sans honte de violence conjugale.

Sur le plan artistique, une rencontre avec la comédienne et metteuse en scène Martine Paschoud ainsi que l'auteure dramatique Valérie Poirier donne vie en 2012 à un projet aussi original qu'ambitieux: réaliser une œuvre théâtrale à partir du témoignage de femmes victimes de violence conjugale. Ce sera *Un conte cruel*, pièce représentée avec succès au Poche en 2016.

#### «Soutenir 1000 femmes de plus»

Début 2013, *Solidarité Femmes* lance une large campagne destinée à «Soutenir 1000 femmes de plus d'ici fin 2015». Il s'agit de faciliter la prise de conscience des femmes victimes et de les aider à ne plus vivre cette situation comme une fatalité, de convaincre leur entourage que tout un chacun peut agir et constituer un relais entre les femmes victimes et l'association. En parallèle l'association renforce ses capacités d'aide directe en augmentant le nombre de permanences et de consultations.

Dans ce cadre, l'association élargit les actions de communication pour atteindre le public le plus large possible. Durant trois mois (juin, septembre et décembre 2014) un message est diffusé sur l'arrière d'un bus TPG. Et entre septembre et décembre, un clip de prévention est diffusé dans les cinémas genevois. Ces actions sont complétées par la distribution de tracts aux partenaires habituels, membres du Réseau genevois, ainsi qu'aux Maisons de Quartier de la Ville de Genève.

Fin 2014 encore *Solidarité Femmes* et le *Foyer Arabelle* sont Hôtes d'honneur de la 37<sup>e</sup> édition de la Course de l'Escalade. L'association mobilise quelques 300 coureurs qui portent un maillot violet portant le slogan : « Contre la violence conjugale, vous êtes notre meilleur relais ! ». L'année suivante, *Solidarité Femmes* reconduit de sa propre initiative l'opération t-shirt à la Course de l'Escalade.

Fin 2015, en partenariat avec le *Club Soroptimist Genève-Fondateur*, *Solidarité Femmes* recourt à un moyen inédit de frapper l'opinion. Les deux associations font s'asseoir 415 personnes sur le banc de La Treille, ce qui vaut à la performance d'être enregistrée au *Record Setter*, un organisme similaire au *Guinness Book*. L'événement porte le nom de « Mobilisation orange » en référence au mouvement mondial contre les violences faites aux femmes initié par le Secrétaire général des Nations Unies – *Orange your world*. Pour l'occasion, les SIG illuminent le Jet d'eau en orange.

En 2015 encore, *Solidarité Femmes* se tourne vers *Pharma Genève*. 105 intervenants en pharmacie sont engagés dans une réflexion sur la posture professionnelle à adopter en présence d'une femme victime de violence conjugale. L'action de sensibilisation s'élargit au grand public par la distribution de flyers de prévention à disposition des clients.

Tout ce travail de visibilité rapporte enfin un fruit aussi inattendu que bienvenu. Le cinéaste documentariste Richard Dindo contacte l'association pour y réaliser un film. Comme à son habitude, il entreprend un long travail d'immersion. Il observe les diverses prestations d'aide directe ainsi que les actions de sensibilisation de *Solidarité Femmes*. Privilégiant les témoignages, Dindo interviewe plusieurs collaboratrices pour offrir le regard des professionnelles sur la violence conjugale ainsi que sur leur travail au quotidien. Le réalisateur s'entretient aussi avec plusieurs femmes afin de recueillir leur témoignage. Le film documentaire *Paroles*

*de femmes* est présenté en première au Festival du Film et Forum international sur les Droits Humains de Genève en 2016.

## De « Solidarité Femmes » à « AVVEC »

En 2015 le Comité, en accord avec l'équipe, engage une réflexion sur la dénomination *Solidarité Femmes*, qui « témoigne de l'engagement militant remarquable des fondatrices de l'association, mais n'est guère parlant pour le public en dehors des milieux spécialisés »<sup>89</sup>. De plus le descriptif de sa mission, « Aide et soutien aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants », ne tient pas compte de l'évolution sociétale de la vie en couple, plus forcément consacrée officiellement. Le Comité décide de changer le nom de l'association et de s'ouvrir à d'autres victimes de la violence en couple. Car « même si les victimes de la violence en couple restent très majoritairement des femmes, l'association ne peut ignorer une réalité longtemps méconnue, celle des hommes victimes de la violence en couple »<sup>90</sup>.

Au terme de la réflexion, *Solidarité Femmes* se transforme en *Aide aux Victimes de Violence En Couple (AVVEC)*. Cette nouvelle dénomination prend aussi en compte le fait qu'aujourd'hui l'association est reconnue comme un centre professionnel d'excellence dans l'aide psychosociale et thérapeutique aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants ainsi que dans la sensibilisation de la population et des professionnels. Sa mission n'a pas changé, elle s'est élargie pour se centrer « sur les personnes victimes, quels que soit leur sexe ou leur orientation sexuelle »<sup>91</sup>.

---

<sup>89</sup> Exposé des motifs, changement de dénomination de l'association, 27 février 2016. Archives *Solidarité Femmes*.

<sup>90</sup> Rapport annuel de *Solidarité Femmes – AVVEC*, 27 février 2016.

<sup>91</sup> Contrat de prestation 2017-2020. Exposé des motifs.

## En guise de conclusion...

Le chemin parcouru jusqu'à la reconnaissance par les institutions de l'Etat de la violence faites aux femmes en général, et de la violence conjugale en particulier, comme un problème de santé publique en Suisse a été long et parsemé d'embûches. L'engagement des féministes et des politiciennes suisses, comme le respect des résolutions des organisations internationales, ont conduit à l'adaptation de la législation suisse. Aujourd'hui elle accomplit sa fonction de prévention et de protection de la population touchée par ce fléau.

Mais, avant que l'Etat s'implique, ce sont les associations de femmes qui ont mis en marche les premières actions destinées à aider les femmes victimes de violence conjugale. Actions d'urgence dans un premier temps, elles offraient aux femmes victimes et à leurs enfants un endroit protégé où s'héberger et les accompagnaient dans leurs démarches envers les autorités et autres institutions. Ainsi, les premières créations ont été des maisons d'accueil et des centres de consultation spécialisés.

Très tôt, ces associations ont découvert que la demande et les moyens nécessaires pour accueillir et aider ces femmes dépassaient leurs capacités et elles se sont tournées vers les pouvoirs publics. Ces derniers ont commencé par soutenir les maisons d'accueil, surtout en offrant une aide économique ou matérielle, et plus tard, ils ont assumé leurs responsabilités face à la violence conjugale, au même titre que les autres formes de violence. Aujourd'hui les pouvoirs publics ont pris le relais et, même si les organisations ont leur mot à dire, les actions et les politiques sont décidés par l'Etat. En effet, la plupart des associations – comme *Solidarité Femmes* et maintenant *AVVEC* – dépendent des subventions de l'Etat de Genève. Par contre, les pouvoirs publics ont laissé aux organisations non gouvernementales et aux associations la

responsabilité de mettre sur pied des services de conseil et de soutien aux femmes victimes.

Cependant, dans les années 2000, l'Etat a décidé de changer la définition du phénomène en l'appelant violence domestique plutôt que violence conjugale, et, dans la foulée, les politiques mises en place pour lui faire front. Ce changement de dénomination a affecté sa caractérisation : le terme violence conjugale était compris comme une violence faite aux femmes, alors que violence domestique fait référence à la violence intrafamiliale. Il n'en reste pas moins que l'analyse des statistiques de l'Etat ainsi que des campagnes d'information et de prévention de la violence domestique nous montre que cette violence est essentiellement exercée ou subie dans un contexte conjugal, en couple ou après la séparation. Mélanger tous les types de violences intrafamiliales ne peut que créer de la confusion, car elles ont toutes leurs spécificités et sont soumises à des législations différentes. La question de savoir si cette terminologie définit réellement le problème de la violence faite aux femmes dans le cadre familial et, plus important, si les politiques développées contre la violence domestique cachent la réalité de la violence conjugale, est un débat récurrent tant dans l'espace public que dans la recherche théorique.

*Terre des Femmes, Solidarité Femmes en détresse, Solidarité Femmes et, finalement Aide aux Victimes de Violence En couple (AVVEC).* Le changement de dénomination au fil des années montre aussi l'évolution de l'association.

Le projet fondateur de *Terre des Femmes* était d'aider les femmes victimes de violences. Puis, l'association s'est placée à l'avant-garde du combat pour la reconnaissance de la violence conjugale comme un problème de santé publique. De ce point de vue, bien que l'association soit devenue un prestataire de services, son engagement envers cette

population reste intact. Par contre, le fait d'étendre ses prestations et de mettre son expérience au service des autres victimes du même type de violence, hommes et homosexuel-le-s, constitue un indicateur de l'évolution de l'association.

Les premiers statuts du mouvement *Terre des femmes* stipulaient qu'il avait été créé pour secourir et héberger les femmes battues ou qui ont besoin d'aide et leurs enfants. *Secourir* dans le sens d'aider à sortir quelqu'un du danger qui le menace, mais aussi d'apporter une aide matérielle ou morale à quelqu'un. Nous étions devant un langage militant, en corrélation directe avec l'effervescence féministe des années 1970.

Mais la professionnalisation a changé la définition de la mission de l'association. Ainsi, dans les années 1980 le but était « d'apporter aide, soutien et hébergement aux femmes battues qui s'adressent à elle, ainsi qu'à leurs enfants ». Le mot secourir a été remplacé par « aide et soutien ». Le langage était plus professionnel et, surtout, la tonalité de militance un peu moins forte. A partir de ce moment, la description de la mission et les objectifs de *Solidarité Femmes* se sont adaptés à son changement de fonctionnement. A partir des années 1990, avec la professionnalisation, encouragée par les pouvoirs publics, des spécialistes ont pris la place des bénévoles.

Les années 2000 furent des années de réflexions et de mise en question. Le rôle de l'association, son positionnement et l'action des professionnelles à l'extérieur ont fait l'objet de débats internes. Pouvait-on demander à des professionnelles rémunérées d'être militantes dans leur travail<sup>92</sup>? Question sans réponse pour l'association qui, trois ans plus tard, se posait la même question : « Salariées dans une association comme

---

<sup>92</sup> Fondements de *Solidarité Femmes*: valeurs, éthiques et philosophie, Anne-Lise Du Pasquier, 23 mai 2001, Archives SF.

*Solidarité Femmes*, les collaboratrices doivent-elles aussi être « engagées » ? Doivent-elles aller au-delà du rôle de professionnelles, au sens parfois compris comme « neutres », affirmer des options, des partis pris, par exemple sur la place de la femme dans notre société patriarcale et resituer ainsi la violence conjugale dans le rapport inégalitaire homme/femme ?<sup>93</sup> » *Solidarité Femmes* mettait sur la table la question du maintien ou non de ce « message contestataire » qui l'a vu naître.

La décision prise dans les années 2000 de mettre en place de nouvelles méthodes pour devenir une institution plus efficace dans son domaine d'intervention a conduit à la disparition de la gestion collective de l'association et, en conséquence, à une perte de l'identité militante des premières années.

Pour la Présidente de l'association en 2004, Anne-Lise Du Pasquier, être engagée était le fondement de *Solidarité Femmes* « d'ailleurs constituée dans le but de défendre des valeurs et de prendre parti », cette particularité lui permettant d'offrir des alternatives au travail des institutions de l'Etat<sup>94</sup>. Par contre, elle-même se demandait s'il était indispensable que chaque professionnelle assume cet engagement.

Cette question est centrale pour comprendre l'évolution de l'association. Le but des associations est d'offrir des alternatives aux services mis en place par les institutions publiques et aussi de promouvoir des rapports sociaux équitables. Dans cette perspective, elles sont complémentaires à l'action de l'Etat. Ainsi, en 2008 l'association indiquait que « du projet associatif d'origine, avec sa référence explicite au statut social des femmes et aux violences qui en découlent, il reste aujourd'hui

---

<sup>93</sup> Rapport annuel 2004, Réflexions sur l'associatif, p. 3.

<sup>94</sup> Rapport annuel 2004, p. 4.

l'analyse du phénomène de la violence conjugale comme résultante de facteurs individuels et sociétaux »<sup>95</sup>.

Faut-il pour réaliser un travail professionnel et efficace renoncer à l'engagement militant et à une conception selon laquelle la violence conjugale découle des rapports inégalitaires entre hommes et femmes dans la société? La réponse est évidemment négative. Certes, dans un processus de professionnalisation, débouchant sur l'institutionnalisation, une association doit s'adapter, se transformer, mais pas nécessairement se plier. Elle doit assurer la continuité de ses revendications et son droit d'agir dans son domaine.

Dans la prise en charge de la violence conjugale *Solidarité Femmes* se base sur le modèle de la violence de l'OMS qui comprend la violence conjugale comme un problème multifactoriel (facteurs sociaux, communautaires, relationnels, familiaux et individuels). Ainsi, l'association affirme que son rôle est de montrer la complexité du phénomène de la violence conjugale et « non de la réduire à l'une ou l'autre des causes ».

Aujourd'hui les débats idéologiques et les engagements militants ont sans doute perdu de leur importance. Mais l'association a gagné en compétence et sa volonté d'aider les victimes ainsi que son enthousiasme restent entiers.

---

<sup>95</sup> Rapport annuel 2008, Identité institutionnelle, outils de travail communs, p. 14.

## **Remerciements**

Merci à Soulamith Collet, Florence Richez, Catherine Maurin, Franceline Dupenloup, Daniela Cavadini, Anne Van de Perre, Béatrice Cortellini, Corinne Lequint Akerit, Anne Lanfranchi et Laurence Ody Berkovits, qui nous ont éclairés de leurs souvenirs.

Merci encore à Laurence Ody Berkovits, Béatrice Cortellini, Anne Lanfranchi et Béatrice Villacastin, pour leur relecture attentive.

Merci enfin à Line Roby pour sa contribution graphique.

## **Publications de « Solidarité Femmes » / « AVVEC »**

### ***Violences conjugales : quelles perspectives ? (1989)***

Première brochure de *Solidarité Femmes*. Réalisée pour informer et sensibiliser un large public.

### ***Echos de femmes (1991)***

Témoignages de cinq femmes hébergées au foyer ou qui l'ont été.

### ***Petit guide pratique à l'usage des professionnels (1992)***

La brochure indique aux professionnels sociaux et médicaux les mesures de protection aux victimes de violence conjugale.

### ***La violence conjugale : définitions et principes d'intervention (1996)***

Le phénomène de la violence conjugale selon la conception de *Solidarité Femmes* et ses principes d'intervention.

### ***L'invisible éléphant ou les enfants dans la violence conjugale (1997)***

Les observations, les analyses et le savoir faire acquis par l'association après cinq années de travail avec les enfants hébergés avec leurs mères.

### ***L'hébergement à Solidarité Femmes (1998)***

Comment s'organise la vie au foyer et les formes d'aide offertes aux femmes et à leurs enfants.

### ***Le lien social comme ressource (1999)***

L'isolement est une des caractéristiques de la violence conjugale. Le passage de cet isolement à une vie sociale commence dès l'instant où la femme et ses enfants arrivent en lieu sûr.

***La violence est inacceptable. Violence conjugale, que faire? (2000)***

Co-édité avec le centre LAVI et le Service de l'égalité à Genève. Cette brochure d'information aux victimes de violence conjugale est rééditée en 2001 et 2004.

***Le Centre de Montchoisy (2003)***

Présentation du centre de consultation ouvert en avril 2002 : les prestations offertes, le développement des consultations, etc.

***Miroir, dis-moi... ou La prise en charge des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants sous l'angle de la relation mère-enfant (2004)***

La publication définit notamment les différentes formes de la violence conjugale et ses conséquences sur les victimes, en tant que femmes et en tant que mères, ainsi que sur leurs enfants.

***2006, le Centre 3 ans après l'ouverture (2006)***

Analyse du chemin parcouru par l'association après trois ans d'ouverture du Centre de Montchoisy.

***Le champ des possibles. Séances collectives d'information pour femmes victimes de violence conjugale (2006)***

Dossier réalisé par *Solidarité Femmes* et le Centre LAVI suite à leurs séances collectives d'information pour les femmes victimes de violence conjugale. Le dossier présente l'outil de travail et la pratique opératoire.

***La pratique professionnelle au regard de la loi (2007)***

Dossier du rapport annuel 2006. Après l'approbation de la loi sur les violences domestiques par le Grand Conseil genevois, *Solidarité Femmes* se penche sur le mécanisme d'interaction entre législation, société et pratique professionnelle.

***Séances d'information pour femmes victimes de violence conjugale : un projet en constante évolution (2010)***

Dossier du rapport annuel 2009. Il tire les enseignements des séances collectives d'information de *Solidarité Femmes* et du centre LAVI Genève depuis 2004.

***Le processus de changement et l'entretien motivationnel : appropriation d'outils de travail (2011)***

Dossier du rapport annuel 2010. La pratique de *Solidarité Femmes* s'appuie sur le modèle transthéorique du changement et sur des techniques issues de l'entretien motivationnel. Ces concepts ont permis de mettre en place des outils d'évaluation plus pertinents afin de cerner au plus près la demande, les attentes et les besoins des femmes.

***Avec ces deux-là, on peut s'attendre à tout (2011)***

Histoire d'une famille où la violence fait irruption dans le couple et rend chaotique leur quotidien. La publication met en évidence la place des enfants et les relations familiales qui s'instaurent. Elle est destinée aux enfants, mais constitue aussi une bonne lecture pour la famille et les professionnels.

***Module de sensibilisation. Enfants vivant dans un climat de violence conjugale ; quels soutiens les professionnel-le-s de la petite enfance peuvent-ils apporter aux enfants et à leur famille ? (2012)***

Dossier du rapport annuel 2011. Les professionnel-le-s de la petite enfance peuvent être confrontés directement aux problèmes résultant pour l'enfant d'un climat de violence au sein de la famille. Après avoir dessiné les contours du phénomène, le dossier retrace l'élaboration du projet, sa mise en œuvre et ses premiers résultats.

***Naissance du projet « Soutenons 1000 femmes de plus d'ici fin 2015 » ou Comment atteindre les femmes victimes de violence conjugale qui ne consultent pas (2013)***

Dossier du rapport annuel 2012. Qui sont les femmes qui ne consultent pas ? Pourquoi leur silence ? Quels facteurs peuvent entraver ou, au contraire, faciliter la demande d'aide ? Cette réflexion s'est construite en prenant comme base le modèle transthéorique de changement puis a été alimentée par la recherche-action auprès des femmes qui consultent l'association.

***L'invisible éléphant: 20 ans après (2014)***

Dossier du rapport annuel 2013. Cette publication retrace l'évolution des prestations proposées aux mères et aux enfants. Elle offre un éclairage, d'une part sur les prises en charge en post-hébergement ainsi qu'au centre de consultation ambulatoire et, d'autre part sur la sensibilisation menée auprès des professionnels.

***Le traitement de l'état de stress post-traumatique chez les femmes victimes de violence conjugale (2015)***

Dossier du rapport annuel 2014. Présentation des étapes d'un traitement d'orientation cognitivo-comportemental de l'ESPT tout en tenant compte du contexte de danger. *Solidarité Femmes* a développé une prise en charge spécifique pour traiter ce trouble qui est une conséquence extrêmement fréquente chez les personnes victimes de violence conjugale.

***Violence Conjugale. Le choix des possibles (2015)***

Dossier réalisé par *Solidarité Femmes* et le Centre LAVI adressé aux victimes de la violence au sein de leur couple, à leur entourage et à tous ceux que le sujet concerne ou intéresse. Le dossier permet d'identifier une situation de violence conjugale et de s'informer sur les actions possibles.

***1977-2017. Etapes clés de la prise de conscience et de la réflexion sur la violence conjugale (2017)***

Dossier du rapport annuel 2016. Il évoque les moments clés de la prise de conscience d'une situation de violence conjugale et de son ampleur. Puis les principales étapes de la réflexion thérapeutique, avant d'esquisser l'évolution de la pratique clinique de l'association.

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| <b>Pourquoi 1977?</b> .....   | 7  |
| <b>De « Terre des Femmes » à « Solidarité Femmes en détresse »<br/>(1977 – juin 1979)</b> ..... | 10 |
| Le mouvement prend forme .....  | 11 |
| Une réalité plus complexe que prévu .....   | 13 |
| Manque de place d'accueil.....  | 14 |
| Faut-il avoir été victime pour aider? .....   | 15 |
| « Sortir du foetus » .....  | 17 |
| La rupture.....   | 18 |
| Naissance de « Solidarité Femmes en Détresse » .....  | 20 |
| Un démarrage difficile .....  | 21 |
| Un enjeu capital: informer le public.....   | 22 |
| Du renfort, des subventions et un appartement .....   | 24 |
| Les autorités prennent conscience du problème .....   | 25 |
| Des pionnières passent le témoin .....  | 26 |
| <b>L'association se professionnalise (juin 1979 – juin 1985)</b> .....                          | 28 |
| Féminisme et collectivité .....   | 29 |
| La difficile mutation du bénévolat au professionnalisme .....                                   | 31 |
| Travail collectif en autogestion .....  | 33 |
| Les besoins des femmes victimes .....   | 34 |
| Soutien croissant dans le monde politique.....  | 36 |
| Intense débat interne .....   | 37 |
| Abandon de l'« ouverture » et de la « non hiérarchie » .....                                    | 38 |
| Attirer l'attention de la population.....   | 39 |

|  |           |
|--|-----------|
| De l'information à la prévention.....                                    | 40        |
| La Suisse bouge.....   | 41        |
| De la rue de la Servette à la Maison d'hébergement.....                  | 42        |
| Le malaise des salariées.....  | 43        |
| <b>L'institutionnalisation (1986 – 2001) .....</b>                       | <b>45</b> |
| Naissance de « Solidarité Femmes » .....                                 | 45        |
| L'hébergement reste prioritaire.....                                     | 46        |
| La sécurité des femmes et des collaboratrices mise en danger.....        | 47        |
| Début du suivi psychologique.....  | 48        |
| Les enfants ne sont pas épargnés .....                                   | 49        |
| Les consultations plutôt que l'hébergement.....                          | 50        |
| L'autogestion mise en cause .....  | 51        |
| Evolution du contexte juridique et politique .....                       | 52        |
| Sensibiliser le public, les professionnels .....                         | 54        |
| Anniversaires et campagnes nationales.....                               | 56        |
| <b>De « Solidarité Femmes » à « AVVEC » (2002 – 2017) .....</b>          | <b>60</b> |
| Importance croissante de la consultation.....                            | 61        |
| Les Rencontres de Montchoisy .....                                       | 62        |
| Le foyer d'hébergement .....   | 62        |
| Entretiens mère-enfants.....   | 63        |
| Le réseau social .....   | 64        |
| Loi genevoise sur les violences domestiques .....                        | 65        |
| « Le choix des possibles » .....   | 67        |
| Développement des actions de sensibilisation<br>et de communication..... | 68        |
| L'association en crise.....  | 69        |

|  |           |
|--|-----------|
| De la polyvalence à la pluridisciplinarité .....               | 71        |
| « Soutenir 1000 femmes de plus » .....                         | 73        |
| De « Solidarité Femmes » à « AVVEC ».....                      | 75        |
| <b>En guise de conclusion...</b> .....                         | <b>76</b> |
| <b>Remerciements</b> .....                                     | <b>81</b> |
| <b>Publications de « Solidarité Femmes » / « AVVEC »</b> ..... | <b>82</b> |

Achévé d'imprimer – Novembre 2017  
Imprimerie Nationale – RoCHAT & Baumann SA  
Rue Philippe-Plantamour 34 – 1201 Genève



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

AVEC · LE · SOUTIEN  
· · · · · DE · LA  
VILLE · DE · GENÈVE





**AVEC**

AIDE AUX VICTIMES  
DE VIOLENCE EN COUPLE

NOUVEAU NOM DE  
SOLIDARITÉ FEMMES GENÈVE